



SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

LIBRARY

APR 24 1964

1121

NINETEENTH YEAR

1st MEETING: 25 MAY 1964

1^{ère} SÉANCE: 25 MAI 1964

DIX-NEUVIÈME ANNÉE

CONSEIL DE SÉCURITÉ DOCUMENTS OFFICIELS

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	Page
Provisional agenda (S/Agenda/1121).....	1
Adoption of the agenda	1
Statement by the Secretariat	1
Complaint concerning acts of aggression against the territory and civilian population of Cambodia (S/5697).....	2

TABLE DES MATIÈRES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1121).....	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Déclaration du Secrétariat	1
Plainte pour agressions contre le territoire et la population civile du Cambodge (S/5697).....	2

NOTE

Relevant documents of the Security Council are published in quarterly supplements to the *Official Records*.

Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

*

* *

Les documents pertinents du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments trimestriels aux *Documents officiels*.

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

ELEVEN HUNDRED AND TWENTY-FIRST MEETING

Held in New York, on Monday, 25 May 1964, at 10.30 a.m.

MILLE CENT VINGT ET UNIÈME SÉANCE

Tenue à New York, le lundi 25 mai 1964, à 10 h 30.

President: Mr. Roger SEYDOUX (France).

Present: The representatives of the following States: Bolivia, Brazil, China, Czechoslovakia, France, Ivory Coast, Morocco, Norway, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland and United States of America.

Provisional agenda (S/Agenda/1121)

1. Adoption of the agenda.
2. Complaint concerning acts of aggression against the territory and civilian population of Cambodia (S/5697).

Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

Statement by the Secretariat

1. Mr. STAVROPOULOS (Legal Counsel): The Secretary-General has directed me to make the following statement on his behalf.

2. At the last meeting of the Security Council the representative of the Soviet Union referred to the name plate, placed by the Secretariat at the Security Council table, bearing the inscription "Viet-Nam". Since that meeting, the Secretary-General has inquired into this matter and regrets that through inadvertence that name plate, and the mention of "Viet-Nam" in the "blue book", to which the President of the Council referred, do not correspond with the policy of the Secretariat. This policy is to refer to the Republic of Viet-Nam by its full name and to regard it, for seating purposes, as coming under the letter "R". The policy is of long standing, having been laid down in 1958, when the Secretariat's terminology bulletin was first issued in its present form. At that time the terminology bulletin was of an advisory character, but as of September 1959 it was established as laying down authoritative rules. The rule regarding the Republic of Viet-Nam is most recently described in the terminology bulletin, dated 7 July 1963, issued under the symbol number ST/CS/SER.F/177/Rev.2 and entitled "Names of Countries and Adjectives of Nationality". As described in the introduction to the bulletin, the first title given in each case is the one to be used for all ordinary purposes in the United Nations. The name of the Republic of Viet-Nam is listed in full in the first title, under the letter "R". It should be mentioned that the policy laid down by the terminology bulletin regarding the Republic of Viet-Nam is followed not only in regular United Nations documentation but also in all multilateral conventions concluded under United Nations auspices.

Président: M. Roger SEYDOUX (France).

Présents: Les représentants des Etats suivants: Bolivie, Brésil, Chine, Côte-d'Ivoire, Etats-Unis d'Amérique, France, Maroc, Norvège, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie et Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1121)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Plainte pour agressions contre le territoire et la population civile du Cambodge (S/5697).

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Déclaration du Secrétariat

1. M. STAVROPOULOS (Conseiller juridique): Le Secrétaire général m'a chargé de faire en son nom la déclaration suivante.

2. A la dernière séance du Conseil de sécurité, le représentant de l'Union soviétique a présenté des observations au sujet de la plaque placée par le Secrétariat sur la table du Conseil de sécurité et portant l'inscription "Viet-Nam". Depuis cette séance, le Secrétaire général s'est renseigné sur la question et regrette que, par inadvertance, cette plaque et la mention "Viet-Nam" dans le "livre bleu" dont le Président du Conseil a parlé ne soient pas conformes à la pratique suivie par le Secrétariat. Cette pratique est de désigner la République du Viet-Nam par son nom complet et de la ranger à la lettre "R" pour la disposition des places à la table d'un organe. Cette pratique est ancienne. Elle a été établie en 1958 lors de la première parution du bulletin de terminologie du Secrétariat sous sa forme actuelle. A cette époque, le bulletin de terminologie ne faisait que donner des indications, mais en septembre 1959 il a été érigé en recueil de règles ayant force obligatoire. La règle relative à la République du Viet-Nam a été indiquée tout récemment dans le bulletin de terminologie du 7 juin 1963, publié sous la cote ST/SC/SER.F/177/Rev.2. Ce bulletin est intitulé "Noms de pays et adjectifs de nationalité". Comme il est indiqué dans l'introduction au bulletin, le premier titre donné dans chaque cas est celui qui doit être employé pour tous usages courants à l'Organisation des Nations Unies. Le nom de la République du Viet-Nam est donné en entier et est rangé à la lettre "R". Il convient de mentionner que la règle établie par le bulletin de terminologie en ce qui concerne la République du Viet-Nam est suivie non seulement dans la documentation ordi-

3. In view of the foregoing, any designation other than "Republic of Viet-Nam" is unofficial, and the Secretary-General has given instructions that the necessary changes be made in the nameplate used in this Council and in the monthly "blue book".

Complaint concerning acts of aggression against the territory and civilian population of Cambodia (S/5697)

4. The PRESIDENT (translated from French): In accordance with previous decisions of the Security Council on the question now under discussion, I shall invite the representatives of Cambodia and of the Republic of Viet-Nam to take seats at the Council table.

5. I wish to add that I have received a letter on this subject from the Minister for Foreign Affairs of Cambodia [S/5714] ^{1/} stating that the Royal Government of Cambodia has appointed him to participate, on its behalf, in the Security Council discussions concerning the Cambodian complaint against the Republic of Viet-Nam and the United States of America. Mr. Sonn, Permanent Representative of Cambodia to the United Nations, will be the alternate representative.

6. Furthermore, members of the Council will have received this morning a report by the Secretary-General to the President of the Security Council [S/5713], ^{1/} informing him of the receipt of a cable dated 23 May 1964 from the Minister for Foreign Affairs of the Republic of Viet-Nam stating that the Chairman of the Military Revolutionary Council and the President of the Republic of Viet-Nam had appointed Mr. Vu Van Mau as the representative and Mr. Truong Buu Khanh and Mr. Nguyen Phu Duc as alternate representatives of the Republic of Viet-Nam to the Security Council in connexion with the complaint by Cambodia. The Secretary-General adds that in his opinion the cable constitutes adequate credentials.

At the invitation of the President, Mr. Huot Sambath (Cambodia) and Mr. Vu Van Mau (Republic of Viet-Nam) took places at the Council table.

7. Mr. VU VAN MAU (Republic of Viet-Nam) (translated from French): I should first like to thank the Security Council for inviting the Government of the Republic of Viet-Nam to take part in the debate on the question of the Khmer-Viet-Namese frontier incidents brought before it by the Royal Government of Cambodia. We are thus afforded an opportunity of stating our case before this high international body on a subject that has been much distorted by propaganda.

8. I have no desire, however, to follow in the footsteps of Mr. Fedorenko of the Soviet Union, whose picturesque vocabulary of the circus seems out of keeping with the seriousness of these proceedings. We shall ignore his remark about "a monkey... with a crown on its head", and address ourselves objectively and dispassionately to the question of the Khmer-Viet-Namese frontier incidents, which has been one of major concern to us.

naire de l'Organisation, mais aussi dans toutes les conventions multilatérales conclues sous les auspices des Nations Unies.

3. Etant donné ce qui précède, toute désignation autre que celle de "République du Viet-Nam" n'est pas la désignation officielle et le Secrétaire général a donné des instructions pour que les rectifications nécessaires soient apportées à la plaque employée à la table du Conseil pour indiquer ce pays et dans le "livre bleu" mensuel.

Plainte pour agressions contre le territoire et la population civile du Cambodge (S/5697)

4. Le PRESIDENT: Conformément aux décisions prises antérieurement au sujet de la question en discussion à cette séance, je vais inviter les représentants du Cambodge et de la République du Viet-Nam à prendre place à la table du Conseil.

5. Je tiens à ajouter que j'ai reçu, à ce sujet, une lettre du Ministre des affaires étrangères du Cambodge [S/5714] ^{1/} indiquant que le Gouvernement royal l'a désigné pour participer, au nom du Royaume du Cambodge, aux débats du Conseil de sécurité concernant la plainte du Cambodge contre la République du Viet-Nam et les Etats-Unis. M. Sonn, représentant permanent du Cambodge auprès de l'Organisation des Nations Unies, exercera les fonctions de représentant suppléant.

6. D'autre part, les membres du Conseil auront reçu ce matin un rapport du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité [S/5713] ^{1/} lui faisant savoir qu'il a reçu du Ministère des affaires étrangères de la République du Viet-Nam un télégramme, en date du 23 mai 1964, l'informant que le Président du Conseil militaire révolutionnaire et le Président de la République du Viet-Nam ont nommé M. Vu Van Mau en qualité de représentant de la République du Viet-Nam au Conseil de sécurité, ainsi que M. Truong Buu Khanh et M. Nguyen Phu Duc en qualité de représentants suppléants. Le Secrétaire général ajoute qu'à son avis ce télégramme constitue des pouvoirs suffisants.

Sur l'invitation du Président, M. Huot Sambath (Cambodge) et M. Vu Van Mau (République du Viet-Nam) prennent place à la table du Conseil.

7. M. VU VAN MAU (République du Viet-Nam): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord remercier le Conseil de sécurité d'avoir bien voulu inviter le Gouvernement de la République du Viet-Nam à participer aux débats relatifs à la question des incidents de frontière khméro-vietnamiens dont le Gouvernement royal du Cambodge l'a saisi; il nous a ainsi offert la possibilité de faire entendre notre voix dans cette haute assemblée internationale sur une question qui a été singulièrement déformée par la propagande.

8. Je tiens cependant à ne pas emboîter le pas à M. Fedorenko, de l'Union soviétique, dont le vocabulaire pittoresque de moniteur de ménagerie semble jurer avec la solennité de ces assises. Laisant "les singes couronnés" avec leur couronne sur la tête — pour reprendre l'expression de M. Fedorenko —, nous abordons objectivement et sans passion la question des incidents de frontière khméro-vietnamiens, qui a été l'une de nos préoccupations majeures.

^{1/} See Official Records of the Security Council, Nineteenth Year, Supplement for April, May and June 1964.

^{1/} Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, dix-neuvième année, Supplément d'avril, mai et juin 1964.

9. In actual fact, it is Viet-Nam that has been the victim in these incidents, which we greatly deplore and which have unfortunately, in recent years, occurred at an all too rapid rate.

10. Communist troops have been taking advantage of the fact that these frontiers are ill-defined and inadequately guarded to escape the Viet-Namese army by taking refuge on Cambodian territory after pillaging peaceful Viet-Namese villages and towns near the frontier.

11. On several occasions since 1958, the Government of the Republic of Viet-Nam has proposed to the Royal Government of Cambodia that joint efforts be made to reach a satisfactory solution for the terminating of a situation which can only endanger the security of both ourselves and Cambodia.

12. Much to our regret, all these efforts have been in vain. Nevertheless, the Royal Government of Cambodia has submitted to the Security Council three recent incidents—the Mong incident of 4 February 1964, the Chantrea incident of 19 March 1964 and the Thlorik incident of 8 May 1964. None of these merits the Council's attention, since there is no dispute in regard to any of them.

13. In connexion with the first incident, we proposed to Cambodia the establishment of a joint commission to carry out an investigation on the spot and to determine the exact proportion of the Viet-Namese Government's responsibility and the amount in compensation which our Government should, if need be, offer.

14. The Royal Government of Cambodia, however, indignantly rejected this reasonable proposal on the grounds that an on-the-spot investigation had already been carried out by the International Commission for Supervision and Control and the military attachés at Phnom Penh, and that consequently a second investigation would be an insult to the good faith of those who had taken part in the first one. We, for our part, believe that the best way of settling the matter would be for the two parties concerned to meet, argue their cases, examine the facts together and exchange views frankly. If a mutually satisfactory solution is to be reached, it is no use carrying on a publicity campaign behind the back of one of the parties and appealing to bodies which, statutorily or internationally, have no recognized competence in the matter.

15. As for the Chantrea and Thlorik Khum incidents, immediately after their occurrence, the Government of Viet-Nam apologized to the Royal Government of Cambodia and offered to indemnify the victims. The good faith and alacrity with which my Government has sought to settle these incidents render the Cambodian complaint baseless and pointless.

16. A White Paper on these incidents, with all the necessary supporting documents, is now being prepared by the Viet-Namese Ministry for Foreign Affairs and will be submitted to the Security Council very shortly.

17. We would take this opportunity to draw the Council's attention to the causes of these frontier incidents,

9. En réalité, de ces incidents qui se sont répétés ces dernières années à un rythme malheureusement assez accéléré et que nous déplorons vivement, c'est le Viet-Nam qui est victime.

10. Les troupes communistes ont exploité une situation de frontières mal définies et insuffisamment protégées pour échapper à l'armée vietnamienne en venant se réfugier sur le territoire du Cambodge après avoir saqué les paisibles villages et agglomérations vietnamiens situés près de la frontière.

11. A ces incidents, depuis 1958, le Gouvernement de la République du Viet-Nam a proposé à de multiples reprises au Gouvernement royal du Cambodge de rechercher, d'un commun accord, une solution adéquate en vue de mettre fin à une situation qui ne peut que porter préjudice à notre sécurité comme à celle du Cambodge.

12. A notre grand regret, toutes ces tentatives sont demeurées vaines. Cependant, le Gouvernement royal du Cambodge a soumis au Conseil de sécurité trois récents incidents qui se sont produits à Mong, le 4 février 1964, à Chantrea, le 19 mars 1964, et à Thlorik, le 8 mai courant. Aucun de ces incidents ne mérite de retenir l'attention du Conseil puisque aussi bien aucun litige ne s'élève à leur sujet.

13. En ce qui concerne le premier incident, nous avons proposé au Cambodge d'établir une commission mixte pour mener ensemble une enquête sur les lieux et déterminer la part exacte de responsabilités qui doit revenir au Gouvernement du Viet-Nam et le montant des réparations que notre gouvernement doit offrir, le cas échéant.

14. Le Gouvernement royal du Cambodge a toutefois repoussé avec indignation cette proposition rationnelle, invoquant le fait qu'une visite sur les lieux a déjà été effectuée par la Commission internationale de surveillance et de contrôle et les attachés militaires à Phnom-penh, et que par conséquent une deuxième enquête serait une insulte à la bonne foi de ceux qui ont participé à la première. Nous pensons au contraire que, pour régler ces incidents, la meilleure façon aurait été pour les deux parties intéressées de se réunir contradictoirement pour examiner ensemble les faits et procéder à un échange de vues loyal. Pour aboutir à une solution mutuellement satisfaisante, il ne servirait à rien de recourir à une campagne de propagande menée en l'absence de l'une des deux parties et de s'adresser à des organismes à qui aucune réglementation statutaire ou internationale ne reconnaît compétence en la matière.

15. Concernant les incidents de Chantrea et de Thlorik Khum, immédiatement après qu'ils se furent produits, le Gouvernement du Viet-Nam a présenté ses excuses au Gouvernement royal du Cambodge et offert de payer les indemnités aux victimes. La bonne foi autant que l'empressement avec lesquels mon gouvernement a cherché à résoudre ces incidents ont enlevé à la plainte du Gouvernement royal du Cambodge toute sa raison d'être, pour ne pas dire son objet.

16. Un Livre blanc au sujet de ces incidents, avec tous les documents nécessaires à l'appui, est en préparation par le Ministère des affaires étrangères du Viet-Nam et sera soumis très prochainement à l'examen du Conseil.

17. Qu'il nous soit permis de saisir cette occasion pour attirer l'attention du Conseil sur les causes

which by their frequent recurrence have impaired our national defence. It should first be emphasized that they do not always take place in the same direction. There have been many cases in which Cambodian forces have violated Viet-Nameese territory, causing many deaths and considerable destruction.

18. On 20 April 1962, sixty Cambodian soldiers entered the village of Vinh-Lao in the province of An Giang, pillaging and massaoing; fifty-two people were slain, twenty-two were injured and thirty houses were burnt down. This village lies 2 kilometres from the frontier, on the banks of a canal which is well within Viet-Nameese territory.

19. More recently, on 19 March 1964, a Viet-Nameese L-19 reconnaissance aircraft was shot down by two Cambodian T-28 fighters while it was taking part in operations, within Viet-Nameese territory, against the Viet-Cong. The aircraft crashed at Phong-Phu in the province of Kien Tuong, 4 kilometres from the frontier, with its nose pointing towards the frontier. This position and the remains of the aircraft, showing its shot-riddled engine, prove that owing to the engine's instant stalling the machine must have crashed immediately after being attacked over Viet-Nameese territory.

20. We recall these two incidents, not for purposes of mere recrimination, but in order to place the question of the Khmer-Viet-Nameese frontier in its true light. In most cases, the basic reasons for the frontier incidents between Viet-Nam and Cambodia are, on the one hand, the fact that the frontier is not clearly demarcated along its entire length and, on the other, the violation of Cambodian territory by the Viet-Cong in their aggressive activities against the Republic of Viet-Nam. We shall develop these two points in turn.

21. First of all, in several places the frontier line between Cambodia and Viet-Nam is ill-defined. Before 1945, Viet-Nam, Cambodia and Laos were included in the Federation of Indo-China under French administration. The question of the international frontiers between these countries assumed prime importance only after they had attained their independence. That is why the line of demarcation between these neighbouring States is not as clear as it ought to be.

22. To begin with, in several places the demarcation line was drawn in a rough and ready manner, without preliminary research or serious surveying. It was often determined on the basis of small-scale aerial photographs. This is particularly true of that portion of the Khmer-Viet-Nameese frontier which skirts the high tableland of Viet-Nam. By way of illustration, we would recall the tragic Chudron affair of March and May 1958, in which local Cambodian and Viet-Nameese troops clashed over the exact siting of a boundary-mark near the village of Chudron on the edge of the Viet-Nameese province of Pleiku and the Cambodian province of Rattanakiri.

23. Secondly, the border country is often forest or plain, without natural landmarks. Most of the frontier

de ces incidences de frontière qui ont nui à notre défense nationale par leurs fréquentes répétitions. Il convient au préalable de souligner qu'ils ne se sont pas toujours produits dans un sens unique. En effet, de nombreux cas sont relevés dans lesquels des forces armées cambodgiennes ont violé le territoire vietnamien, nous causant des pertes importantes en vies humaines et des destructions matérielles sérieuses.

18. Le 20 avril 1962, 60 soldats cambodgiens pénétrèrent dans le village de Vinh-lao, province d'An-giang, pillèrent et massacrèrent la population, faisant 52 morts, 22 blessés et brûlant 30 maisons. Le village se trouve à 2 kilomètres de la frontière, au bord d'un canal qui est nettement en deçà du territoire vietnamien.

19. Plus récemment, le 19 mars 1964, un avion d'observation L-19 vietnamien fut abattu par deux avions de chasse T-28 cambodgiens au moment où l'avion d'observation vietnamien participait à une opération contre les Vietcongs en territoire vietnamien. L'avion s'écrasa au sol à Phong-phu, province de Kien-tuong, à 4 kilomètres de la frontière, la tête de l'avion dirigée vers les frontières. Cette position, ainsi que les débris de l'avion montrant le moteur criblé de balles, prouve que, par suite de l'arrêt instantané du moteur, l'appareil a dû s'écraser au sol immédiatement après avoir été attaqué en territoire vietnamien.

20. Nous rappelons ces deux incidents non dans un but purement récriminateur, mais pour placer la question de frontière khméro-vietnamienne sous son vrai jour. Quoi qu'il en soit, dans la majorité des cas, les causes fondamentales des incidents entre le Viet-Nam et le Cambodge sont dues, d'une part, à l'absence d'une frontière bien délimitée dans tout son parcours et, de l'autre, à la violation du territoire cambodgien par les Vietcongs dans leurs activités agressives dirigées contre la République du Viet-Nam. Nous allons développer successivement ces deux points.

21. Tout d'abord, la ligne de frontière entre le Cambodge et le Viet-Nam reste imprécise sur plusieurs endroits. Avant 1945, le Viet-Nam, le Cambodge et le Laos étaient inclus dans la Fédération indochinoise, sous l'administration française. La question de la frontière internationale entre ces pays ne s'était pas posée de la même façon que depuis l'accession de ces pays à l'indépendance. C'est la raison pour laquelle la ligne de démarcation entre ces pays voisins n'a pas la netteté qu'elle devrait avoir.

22. En premier lieu, en plusieurs endroits, la ligne de démarcation fut établie d'une façon sommaire, sans être précédée de recherches préparatoires et de travaux sérieux de cadastre. Elle fut déterminée souvent sur la base de photographies aériennes à petite échelle. C'est surtout le cas de la portion de frontière khméro-vietnamienne bordant les hauts plateaux du Viet-Nam. Nous rappelons, pour illustrer ce point, la tragique affaire de Chudron en mars et mai 1958, mettant aux prises les troupes locales cambodgiennes et vietnamiennes au sujet de l'endroit exact où il fallait planter la borne frontière, près du village de Chudron, à la lisière de la province vietnamienne de Pleiku et de la province cambodgienne de Rattanakiri.

23. En deuxième lieu, les régions limitrophes du Viet-Nam et du Cambodge sont en maints endroits

marks placed in certain areas over seventy years ago either have disappeared or were moved, even during the period of French administration, by local people without anyone noticing.

24. Thirdly, maps of Indo-China are not always reliable. They were prepared by the Service géographique de l'Indochine, the Service géographique national du Viet-Nam, the Service géographique khmer, or the United States Army Map Service.

25. These maps do not always tally—far from it. Even between maps prepared by the same body there are substantial differences, depending on the scale of the map concerned. For instance, in some places the maps drawn up by the Service géographique de l'Indochine differ by as much as a few kilometres, depending on whether one consults the 1/400,000 scale map or the 1/100,000 scale map. Furthermore, some of these maps do not correspond with the decrees of the Government-General of Indo-China as regards many points along the frontier. As examples of such discrepancies we would mention the islands of Khanh Hoa (province of An Giang) and Bao Nam (province of Kien Phong).

26. In other cases, the physical changes caused by river deposits or erosion have substantially affected the frontier line. For instance, the island of Thuong Phuoc in the Mekong river, in the province of Kien Phong, is shown on all maps as being entirely in Viet-Nameese territory. However, owing to the building-up of river deposits, a promontory formed on the north side of the island has been gradually extending beyond the line of the Khmer-Viet-Nameese frontier. Viet-Nameese patrol launches circling round the island have found themselves inadvertently in Cambodian territorial waters, and this led to a strong protest by Cambodia in September 1962.

27. I venture to quote some of these typical details and incidents at random, because the Royal Government of Cambodia has always refused to acknowledge the fact that the frontier line is often ill-defined.

28. The second point concerns the use made by the Viet-Cong guerrillas of Cambodian territory as a place of refuge and supply in their aggressive activities against Viet-Nam. It is an undisputed fact that the Viet-Cong have frequently crossed the frontier between Cambodia and Viet-Nam. They cross it in both directions. They consist either of small armed groups entering Cambodia in search of supplies, or of other, larger groups which also slip into Cambodia in order to avoid military mopping-up operations undertaken by the armed forces of the Republic of Viet-Nam. In other cases, Viet-Cong cadres enter Viet-Nam by way of Cambodia for the purpose of training and indoctrinating the young men whom they have forcibly recruited. The existence of these back-and-forth movements has been confirmed by the statements of captured prisoners and by numerous documents seized. My Government has drawn up a complete list of violations of the Khmer-Viet-Nameese frontier by the Viet-Cong. Our White Paper, which will soon be in your possession, will contain the list of these subversive activities which have been directed from outside during these recent years, as well as in-

des régions de plaines ou de forêts sans points de repère naturels. Or, la plupart des bornes frontalières qui furent plantées dans certaines régions il y a plus de 70 ans ou bien ont disparu ou bien ont été déplacées, même du temps de l'administration française, par les populations locales sans que personne y fit attention.

24. En troisième lieu, les cartes de l'Indochine ne fournissent pas toujours des renseignements dignes de foi. Elles sont dressées par les services suivants: Service géographique de l'Indochine; Service géographique national du Viet-Nam; Service géographique khmer et United States Army Map Service.

25. Ces cartes sont loin d'être toujours concordantes. Même pour des cartes dressées par le même organisme, on relève aussi des différences sensibles entre les cartes établies selon des échelles différentes. Par exemple, sur les cartes du Service géographique de l'Indochine, il existe en certains points des différences de l'ordre de quelques kilomètres selon qu'on se réfère à la carte au 1/400 000ème ou à la carte au 1/100 000ème. D'autre part, certaines de ces cartes ne concordent pas avec les décrets du Gouvernement général de l'Indochine sur de nombreux points de la frontière. Comme exemples de ces points imprécis, nous citons le cas des îles Khanh-hoa (province d'An-giang) et Bao-nam (province de Kien-phong).

26. Dans d'autres cas, les changements de terrain causés par les alluvions ou l'érosion ont des répercussions notables sur la ligne de frontière. Par exemple, l'île Thuong-phuoc, sur le fleuve Mékong, dans la province de Kien-phong, se trouve, sur toutes les cartes, entièrement en territoire vietnamien. Cependant, par l'accroissement des alluvions du fleuve, un promontoire s'est ajouté au côté nord de l'île, s'avancant graduellement au-delà de la ligne de frontière khméro-vietnamienne. Des vedettes de patrouille vietnamiennes contournaient l'île se trouvaient, à leur insu, dans les eaux territoriales cambodgiennes et ont suscité une violente protestation cambodgienne en septembre 1962.

27. Je me permets de citer au hasard quelques-uns de ces détails et incidents typiques parce que le Gouvernement royal du Cambodge a toujours refusé d'admettre que la ligne de frontière est souvent imprécise.

28. Quant au deuxième point — l'utilisation par les guérilleros vietcongs du territoire cambodgien comme lieu de refuge et de ravitaillement dans leurs activités agressives contre le Viet-Nam —, c'est un fait incontesté que les Vietcongs ont fréquemment traversé la frontière khméro-vietnamienne. Ils la traversent dans les deux sens. Il s'agit soit de petits groupes armés passant au Cambodge en quête de vivres, soit d'autres — plus importants — qui s'infiltrèrent également au Cambodge pour éviter les opérations militaires de nettoyage entreprises par les forces armées de la République du Viet-Nam. Dans d'autres cas, des cadres vietcongs s'introduisent au Viet-Nam par le Cambodge, en vue d'entraîner et d'endoctriner les jeunes gens qui ont été enrôlés de force dans leurs rangs. Ce mouvement de va-et-vient a été confirmé par les déclarations de prisonniers capturés aussi bien que par de nombreux documents saisis. Mon gouvernement a établi la liste complète des violations de la frontière khméro-vietnamienne par les Vietcongs. Notre livre blanc, qui sera bientôt entre vos mains, présentera la liste de ces activités subversives dirigées du dehors pendant ces dernières années,

refutable eye-witness and other evidence concerning them.

29. Suffice it for me to mention a few typical incidents, among the most recent, in order to convey to the Council an idea of the difficulties which my Government has to face along the border. On 11 March 1964, some Viet-Cong coming from Khmer territory entered the hamlet of Vinh-Kuyon, district of Chau-Phu, province of An Giang, and carried four inhabitants of that place off into Cambodian territory. On 4 April 1964, two Viet-Cong battalions equipped with heavy weapons attacked the Viet-Namese frontier post of Phuoc Tan. Most of these Viet-Cong units withdrew into Cambodian territory after the attack. On 14 April 1964, two Viet-Cong battalions coming from Cambodian territory simultaneously attacked four Viet-Namese frontier posts situated in the district of An-Phu, province of An Giang, and then withdrew into Cambodian territory following the attack.

30. Another equally serious problem for my Government is the smuggling and clandestine introduction into Viet-Nam, by way of the Mekong river, of explosives from Cambodia. We are concerned here with potassium chlorate, which is used in the manufacture of explosives. An examination of grenades, mines and booby-traps captured by the armed forces of the Republic of Viet-Nam shows that some 80 per cent of the explosive material used in these lethal devices consists of potassium chlorate. Now this chlorate is definitely smuggled into Viet-Nam from Cambodia.

31. According to the official statistics published by Cambodia itself, the amount of potassium chlorate imported by that country has increased considerably in recent years. Here are some figures: imports in 1960 were 10 metric tons; in 1961, 12 tons; in 1962, 129 tons; and in 1963 up to 27 August, 170 tons, or seventeen times more than in 1960. My Government has been at a loss to understand the reason for so substantial an increase in the consumption of this product; it has not succeeded in discovering any corresponding increase in the legitimate civilian or military requirements of Cambodia.

32. A similar increase has been noted--again according to official Cambodian statistics--in imports of red phosphorus. In 1961, Cambodia imported no red phosphorus whatever. In 1962 it imported 2,8 tons, but in the first seven months of 1963 alone the figure rose to 4.1 tons.

33. Is it necessary to emphasize the fact that the increase in Cambodia's imports of these two strategic commodities exactly parallels the intensification of sabotage and guerrilla activities by the Communists in Viet-Nam?

34. Moreover, the use of the Mekong as a main route for the dispatch of these explosives from Cambodia to Viet-Nam has been proved by the capture of many such cargoes on the river. Once again, so as to avoid taking up the valuable time of members of the Council, I shall merely refer to a few such incidents.

35. On 19 April 1963, village guards boarded a sampan in which they found one kilogramme of red phosphorus and twenty-three bags each containing seventy-five kilogrammes of potassium chlorate. On two bags the words "K. K. Phnom Penh" could be read. Other

ainsi que les témoignages et preuves irréfutables qui s'y rapportent.

29. Il me suffira de citer quelques incidents typiques choisis parmi les plus récents pour donner au Conseil une idée des difficultés auxquelles mon gouvernement doit faire face sur la frontière. Le 11 mars 1964, des Vietcongs venant du territoire khmer ont pénétré dans le hameau de Vinh-Kuyon, district de Chau-Phu, province d'An-giang, et ont emmené en territoire cambodgien quatre habitants du lieu. Le 4 avril 1964, deux bataillons vietcongs, dotés d'armes lourdes, ont attaqué le poste frontalier vietnamien de Phuoc-tan. Le gros de ces unités vietcongs s'est retiré en territoire cambodgien après l'attaque. Le 14 avril 1964, deux bataillons vietcongs, venant du territoire cambodgien, ont attaqué simultanément quatre postes frontaliers vietnamiens situés dans le district d'An-phu, province d'An-giang, puis se sont retirés en territoire cambodgien après l'attaque.

30. Un autre problème, non moins sérieux pour mon gouvernement, est celui de la contrebande et de l'introduction clandestine, par le Mékong, d'explosifs de provenance du Cambodge. Il s'agit du chlorate de potassium utilisé pour la fabrication d'explosifs. L'examen de grenades, mines et pièges minés capturés par les forces armées de la République du Viet-Nam montre qu'environ 80 p. 100 des matières explosives contenues dans ces engins meurtriers sont constitués par le chlorate de potassium. Or ce chlorate, c'est bien du Cambodge qu'il est introduit clandestinement au Viet-Nam.

31. En effet, d'après les statistiques officielles publiées par le Cambodge même, la quantité de chlorate de potassium importée par ce pays a augmenté de façon considérable au cours de ces dernières années. Voici quelques chiffres: 1960, 10 tonnes métriques; 1961, 12 tonnes; 1962, 129 tonnes; 1963, jusqu'au 27 août, 170 tonnes, soit 17 fois de plus qu'en 1960. Mon gouvernement a essayé en vain de s'expliquer une augmentation si considérable de la consommation de ce produit; il n'a réussi à trouver aucune augmentation correspondante dans les besoins légitimes d'ordre civil ou militaire de la part du Cambodge.

32. Une augmentation du même ordre a été enregistrée, toujours d'après les statistiques officielles cambodgiennes, dans l'importation du phosphore rouge. En 1961, le Cambodge n'importait pas du tout de phosphore rouge. En 1962, il en a importé 2,8 tonnes. Ce chiffre est passé à 4,1 tonnes rien que pour les sept premiers mois de 1963.

33. Faut-il souligner que l'accroissement de l'importation de ces deux produits stratégiques au Cambodge correspond exactement à l'intensification des activités de sabotage et de guérilla entreprises par les communistes au Viet-Nam?

34. D'ailleurs, l'usage du Mékong comme voie principale d'acheminement de ces explosifs du Cambodge au Viet-Nam a été prouvé par la saisie de nombreuses cargaisons sur le fleuve. Encore une fois, ne voulant pas abuser du temps précieux des membres du Conseil, je me limiterai à l'évocation de quelques incidents seulement.

35. Le 19 avril 1963, des gardes de village ont arraisonné un sampan dans lequel ils ont découvert un kilogramme de phosphore rouge et 23 sacs contenant chacun 75 kilogrammes de chlorate de potassium. Sur deux sacs on lisait les mots "K. K. Phnom-penh".

bags bore the marking "in transit", as well as four Chinese characters meaning "United Company". The interrogation of the six persons aboard the sampan revealed that they were inhabitants of the region who had been paid to carry explosives from the Cambodian frontier to the neighbourhood of Tan Chau in Viet-Nameese territory. They were supposed to hand over the explosives at the appointed spot to the persons who had employed them for this task.

36. On 21 June 1963, a river patrol of the Viet-Nameese Navy, with the help of village guards from the post of Long-Phu, province of An Giang, seized in the vicinity of that post a boat carrying 4,080 kilogrammes of potassium chlorate and two containers each filled with 16 kilogrammes of red phosphorus. The cargo had been transported from Cambodia to Viet-Nam by road and then placed on the boat, where it was hidden under a load of bamboo.

37. These few incidents clearly show that the Viet-Cong cross the frontier in both directions and that the Mekong is used as a major route for the transport to Viet-Nam from Cambodia of strategic commodities intended for the Viet-Cong. Military installations have also been set up by the Viet-Cong along the frontier and extending into both Cambodian and Viet-Nameese territory.

38. All this shows, moreover, that the real guilt for the frontier incidents between Cambodia and Viet-Nam lies with the Viet-Cong. The frontier violations committed by them are systematic, premeditated and with a clearly defined, aggressive aim in view; whereas if Viet-Nameese troops have on rare occasions accidentally entered Cambodian territory this was done inadvertently, in the heat of battle and in hot pursuit of the Viet-Cong who were withdrawing across the frontier.

39. These incidents can therefore in no way be attributed to Viet-Nameese "aggression". As everyone knows, the Republic of Viet-Nam is now engaged in a life-or-death struggle, being itself a victim of communist aggression from the North. It is in no position to consider committing acts of aggression against its neighbours.

40. The subversive activities engaged in by the Communists on the territory of the Republic of Viet-Nam represent a serious threat, not only to the freedom and independence of Viet-Nam as a nation but also to the peace and stability of the free world in this part of South-East Asia.

41. Evidence of such aggression from the North was irrefutably established by the International Control Commission in its special report dated 2 June 1962. The statements made by the Prime Minister of the United Kingdom—a Co-Chairman of the Geneva Conference^{2/}—in the House of Commons a few weeks ago likewise categorically stressed the fact that the subversive activities proceeding in South Viet-Nam were being directed by the Communists of North Viet-Nam.

42. In this struggle which we are carrying on against Red imperialism, we are grateful to so many friendly

D'autres sacs portaient l'inscription "En transit" ainsi que quatre caractères chinois signifiant "Compagnie unie". Il ressort de l'interrogatoire effectué sur les six individus qui se trouvaient à bord du sampan qu'il s'agissait d'habitants de la région qui avaient été payés pour transporter des explosifs de la frontière cambodgienne jusqu'aux environs de Tan-chau, en territoire vietnamien. Ils devaient remettre à l'endroit convenu les explosifs aux personnes qui les avaient engagés pour cette tâche.

36. Une patrouille fluviale de la marine vietnamienne, avec le concours de gardes de village du poste de Long-Phu, province d'An-giang, a saisi, le 21 juin 1963, près de ce poste, un bateau transportant 4 080 kilogrammes de chlorate de potassium et deux récipients de phosphore rouge contenant 16 kilogrammes chacun. La cargaison avait été acheminée du Cambodge au Viet-Nam par la route, puis chargée à bord du bateau, dissimulée sous un chargement de bambous.

37. Il ressort clairement des quelques incidents relatés ci-dessus que les Vietcongs traversent la frontière dans les deux sens et que le Mékong est utilisé comme voie majeure pour l'acheminement au Viet-Nam de produits stratégiques ou provenant du Cambodge pour le ravitaillement des Vietcongs. Des installations militaires ont été également établies par ces derniers le long de la frontière, chevauchant les territoires cambodgien et vietnamien.

38. Il en ressort aussi que les Vietcongs sont les seuls coupables des incidents de frontière entre le Cambodge et le Viet-Nam. Les violations de frontière qu'ils ont commises sont systématiques et préméditées, perpétrées dans un but agressif et bien net, alors que, si, en de rares occasions, les troupes vietnamiennes se trouvaient par mégarde en territoire cambodgien, c'était à leur insu, en plein combat, dans l'ardeur de la poursuite des Vietcongs qui se retiraient de l'autre côté de la frontière.

39. Ces incidents ne peuvent donc être, en aucun cas, imputés à une "agression" vietnamienne. Comme tout le monde le sait, la République du Viet-Nam doit, en ce moment, lutter pour sa propre vie, victime elle-même de l'agression communiste venant du Nord. Elle ne saurait songer à commettre des agressions contre ses voisins.

40. Les activités subversives menées par les communistes sur le territoire de la République du Viet-Nam constituent une lourde menace, non seulement contre la liberté et l'indépendance nationale du Viet-Nam, mais encore contre la paix et la stabilité du monde libre dans cette zone du sud-est de l'Asie.

41. Les preuves de cette agression venue du Nord ont été irréfutablement établies par la Commission internationale de contrôle, dans son rapport spécial du 2 juin 1962. Il y a quelques semaines, les déclarations du Premier Ministre du Royaume-Uni, coprésident de la Conférence de Genève^{2/}, déclarations faites devant la Chambre des communes, soulignaient aussi catégoriquement que les activités subversives qui se déroulent à l'heure actuelle au Viet-Nam du Sud sont dirigées par les communistes du Viet-Nam du Nord.

42. Dans cette lutte que nous menons contre l'impérialisme rouge, nous sommes reconnaissants aux

^{2/} Geneva Conference on the Problem of restoring Peace in Indo-China, held from 16 June to 21 July 1954.

^{2/} Conférence de Genève sur le problème du rétablissement de la paix en Indochine, réunie du 16 juin au 21 juillet 1954.

nations of the free world, especially the United States, which has been good enough to respond to our appeal and to encourage us by providing moral and material support, in one way or another, for the upholding of the cause of freedom. We have solemnly stated on many occasions that we will be the first to ask for this aid to stop as soon as communist aggression in Viet-Nam comes to an end.

43. The accusations made against our friends, and the plans for the neutralization of the Republic of Viet-Nam sponsored by the communists, are merely manoeuvres with one purpose only: to isolate the Republic of Viet-Nam and facilitate the task of the aggressor. It can well be asked what would have been the fate of the Europe of today if, during the critical years of the last World War, the United States had been unable or unwilling to join with the peoples of Europe in the struggle against Nazi totalitarianism.

44. Therefore, in considering the frontier incidents invoked by the Royal Government of Cambodia before this Council, the real causes behind them must be examined objectively. In order to find an effective remedy, one must go back to the true sources of the evil. As long as there is no clearly defined and marked frontier, and as long as the Viet-Cong forces, thanks to the lack of adequate surveillance, persist in violating Cambodian territory to further their aggression against the Republic of Viet-Nam, there will be a risk of frontier incidents between Cambodia and Viet-Nam recurring, even if the two parties are actuated by good faith and a spirit of good neighbourliness.

45. With the aim of reaching a final solution to these incidents, which are damaging to the good understanding between the two countries, the Government of the Republic of Viet-Nam proposes first of all the establishment of a committee of experts under United Nations auspices for the precise delimitation and demarcation of the frontier line between Viet-Nam and Cambodia at all disputed and uncertain points. This Committee would consist of experts approved by the two Governments concerned and of the representatives of those Governments, its mission would be to draw up a map of the frontier zone acceptable to both Governments. Secondly, the Government of the Republic of Viet-Nam proposes the setting up of an effective system for the inspection of the frontier zone between Viet-Nam and Cambodia which is still more vital to the solution of the issue before us.

46. The Royal Government of Cambodia has always vehemently denied the presence of Viet-Cong forces on its territory. In order to demonstrate its good faith, it proposes in its explanatory memorandum of 22 April 1964 [see S/5666] 3/ "international supervision of its frontiers".

47. The Government of the Republic of Viet-Nam fully approves this solution, which goes to the heart of the matter. As a positive measure, however, the Royal Government of Cambodia suggests only that a United Nations inquiry group should be sent to the spot. This formula seems to the Viet-Namese Government to be insufficient and inadequate. Indeed, it is clear that it would be materially impossible for an

nombreuses nations amies du monde libre, et en particulier aux Etats-Unis, qui ont bien voulu répondre à notre appel et nous apporter le réconfort de leur aide morale et matérielle, sous une forme ou sous une autre, pour le soutien de la cause de la liberté. A maintes reprises, nous avons déclaré solennellement que nous serons les premiers à demander la suppression de cette aide dès que l'agression communiste aura pris fin au Viet-Nam.

43. Les accusations dirigées contre nos amis, ainsi que les plans de neutralisation de la République du Viet-Nam patronnés par les communistes, ne sont que des manoeuvres visant un seul but: isoler la République du Viet-Nam et faciliter la tâche de l'agresseur. On peut se demander quel aurait été le sort de l'Europe d'aujourd'hui si, pendant les années cruciales de la dernière guerre mondiale, les Etats-Unis n'avaient pas pu ou n'avaient pas voulu participer avec les peuples européens à la lutte contre le totalitarisme nazi.

44. Dans les incidents de frontière invoqués par le Gouvernement royal du Cambodge devant ce conseil, il faudrait donc analyser avec objectivité les causes réelles qui les ont occasionnés. Pour trouver un remède efficace, il faut remonter aux vraies sources du mal. Tant qu'il n'existe pas une frontière bien déterminée et bien marquée, et tant qu'à la faveur de l'absence de contrôle adéquat les Vietcongs continueront à violer le territoire cambodgien pour poursuivre leur agression contre la République du Viet-Nam, les incidents de frontière entre le Cambodge et le Viet-Nam risqueront de se répéter, même si les deux parties sont animées de bonne foi et d'esprit de bon voisinage.

45. Dans le but d'apporter une solution définitive à ces incidents qui nuisent à la bonne entente entre les deux pays, le Gouvernement de la République du Viet-Nam propose, en premier lieu, l'établissement d'une commission d'experts, sous les auspices des Nations Unies, pour délimiter et marquer d'une façon précise la ligne de frontière entre le Viet-Nam et le Cambodge sur tous les endroits litigieux et incertains; cette commission, composée d'experts agréés par les deux gouvernements intéressés et de représentants de ces gouvernements, aurait pour mission d'établir une carte de la zone de frontière acceptable aux deux gouvernements. Le Gouvernement de la République du Viet-Nam propose, en second lieu, la création d'un système efficace pour contrôler la zone frontière entre le Viet-Nam et le Cambodge, cette mesure étant encore plus essentielle dans la solution du problème qui nous préoccupe.

46. Le Gouvernement royal du Cambodge a toujours nié avec véhémence la présence des forces vietcongs sur son territoire. Pour prouver sa bonne foi, il propose dans son mémoire explicatif du 22 avril 1964 [voir S/5666] 3/ "un contrôle international généralisé de ses frontières".

47. Le Gouvernement de la République du Viet-Nam approuve pleinement cette solution qui va au cœur du problème. Cependant, en fait de mesures concrètes, le Gouvernement royal du Cambodge suggère seulement l'envoi sur les lieux d'un groupe d'enquêteurs des Nations Unies. Cette formule paraît, au Gouvernement vietnamien, insuffisante et inadéquate. Il est évident, en effet, qu'un groupe d'enquêteurs,

3/ See Official Records of the Security Council, Nineteenth Year, Supplement for April, May and June 1964.

3/ Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, dix-neuvième année, Supplément d'avril, mai et juin 1964.

inquiry group, however competent they might be, to supervise the whole length of the frontier line between Cambodia and Viet-Nam at all hours of the day and night and prevent the clandestine incursions of bands of guerrillas.

48. For that reason, the Government of the Republic of Viet-Nam has repeatedly proposed to the Royal Government of Cambodia that mixed patrols should be organized, made up of military units from both countries, which would co-operate in the joint supervision of the frontier zone in order to stop Viet-Cong incursions and prevent incidents between the two countries. But the Royal Government of Cambodia has always thought such a formula incompatible with its conception of neutrality and rejected it. We hope that the Royal Government of Cambodia will reconsider its decision.

49. Be that as it may, it appears that the Royal Government of Cambodia is more willing to have recourse to the International Control Commission, whose powers it would like to see expanded at another Geneva conference. From a practical viewpoint, however, it has to be conceded that the "troika" formula in the International Control Commission system, combined with the rule requiring unanimity to make a decision enforceable, completely paralyzes this Commission in its control and investigation functions. If proof of this is needed, the present activities of the Viet-Cong, which are being stopped up in South Viet-Nam and Laos despite the presence of the International Control Commission, are sufficient evidence.

50. Moreover, as recognized by the International Control Commission in its special report for 1962 and by Sir Alec Douglas-Home, Prime Minister of the United Kingdom, Co-Chairman of the Geneva Conference, North Viet-Nam has systematically violated the Geneva Agreements it signed in 1954. It is an illusion to suppose that it would honour another Geneva agreement any more strictly, whatever it contained.

51. The disappointments encountered over the application of the 1954 Geneva Agreements show the futility of a formula calling for the convening of another Geneva conference to guarantee the independence, territorial integrity and neutrality of Cambodia.

52. Thus, if the Royal Government of Cambodia does not accept the formula so far proposed to it by the Government of the Republic of Viet-Nam, which is to organize mixed controls in conjunction with our troops to supervise the frontier zone, the only effective solution left seems to be to establish an international control system for this frontier zone under United Nations auspices.

53. In fact, as the party accused of aggression against Cambodia and of violations of Cambodian territory, we ask for nothing else than an effective international control system to prevent the crimes falsely attributed to us, which are really committed by the communists. The form that control will take has still to be decided; the main thing for us is that this international control system should be objective and effective; for our part we are ready to submit specific proposals if necessary, or to consider seriously any constructive proposal from whatever quarter. Indeed, the only aim of the Government of the Republic of Viet-Nam is the restoration of friendly relations with Cambodia.

si compétents soient-ils, se dit dans l'impossibilité matérielle de surveiller toute la ligne de frontière entre le Cambodge et le Viet-Nam, à toutes les heures du jour et de la nuit, et d'empêcher les incursions furtives des bandes de guérilleros.

48. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement de la République du Viet-Nam a proposé à plusieurs reprises au Gouvernement royal du Cambodge la formation de patrouilles mixtes, composées d'unités militaires des deux pays, coopérant dans la surveillance commune de la zone de frontière afin d'empêcher les incursions vietcongs et de prévenir des incidents entre les deux pays. Le Gouvernement royal du Cambodge a toutefois estimé qu'une telle formule est incompatible avec sa conception de la neutralité et l'a toujours rejetée. Nous espérons que le Gouvernement royal du Cambodge reviendra sur sa décision.

49. En tout cas, il semble que le Gouvernement royal du Cambodge soit plus disposé à recourir à la Commission internationale de contrôle, dont il souhaiterait un élargissement des pouvoirs au cours d'une autre conférence de Genève. Au point de vue pratique, toutefois, il faut bien convenir que la formule de "troika" dans le système de la Commission internationale de contrôle, combinée avec la règle de l'unanimité requise pour rendre une décision exécutoire, paralyse totalement cette commission dans ses fonctions de contrôle et d'enquête. S'il en faut une preuve, les activités actuelles des Viet-congs, qui s'intensifient au Viet-Nam du Sud et au Laos malgré la présence de la Commission internationale de contrôle, suffisent à le démontrer.

50. D'autre part, comme l'ont reconnu la Commission internationale de contrôle, dans son rapport spécial de 1962, et sir Alec Douglas Home, premier ministre du Royaume-Uni et coprésident de la Conférence de Genève, le Viet-Nam du Nord a systématiquement violé les accords de Genève qu'il a signés en 1954. Il est illusoire de supposer qu'il honorerait davantage un autre accord de Genève, quel qu'il soit.

51. Les déboires rencontrés dans l'exécution des accords de Genève de 1954 démontrent l'inefficacité d'une formule recourant à la réunion d'une autre conférence de Genève pour garantir l'indépendance, l'intégrité territoriale et la neutralité du Cambodge.

52. Donc, à moins que le Gouvernement royal du Cambodge n'accepte la formule que le Gouvernement de la République du Viet-Nam lui a proposée jusqu'ici et qui consiste à former, conjointement avec nos troupes, des patrouilles mixtes pour surveiller la zone de frontière, la seule solution efficace qui reste semble être l'établissement d'un système international de contrôle de cette zone de frontière sous les auspices des Nations Unies.

53. Au fait, en tant que partie accusée d'agression contre le Cambodge et de violations du territoire cambodgien, nous ne demandons rien d'autre qu'un système de contrôle international efficace pour prévenir les crimes qu'on nous a faussement attribués et qui sont plutôt commis par les communistes. La forme de contrôle reste à trouver; l'essentiel pour nous, c'est que ce système soit objectif et efficace; nous sommes prêts de notre part à soumettre des propositions concrètes, si besoin est, ou à considérer sérieusement toute proposition constructive d'où qu'elle vienne. Le Gouvernement de la République du Viet-Nam, en effet, n'a d'autre but que le rétablissement des relations amicales avec le Cambodge.

54. After the revolution of 1 November 1968, the Government of the Republic of Viet-Nam sent two goodwill missions to Cambodia, the Mission led by Ambassador Tran oanh Thanh in December 1968 and the mission under General Huynh Van Cao, member of the Military Revolutionary Council, last March.

55. Viet-Nam has expressed its desire to resume with Cambodia the diplomatic relations which the Royal Government of Cambodia decided to break off in August 1963.

56. The Government of the Republic of Viet-Nam has also reaffirmed its intention to discuss all the questions in dispute at bilateral conferences with Cambodia, in order to restore the atmosphere of understanding between the two countries.

57. On 18 March 1964 General Nguyen Khanh, Chairman of the Military Revolutionary Council and Prime Minister of the Viet-Namese Government, stated that he was prepared to meet Prince Norodom Sihanouk at any time and any place, in order to discuss with him the problems affecting Cambodia and Viet-Nam.

58. The proposals today submitted for the consideration of the Security Council are imbued with this spirit of understanding, which we very much hope will meet with a cordial response from our neighbours.

59. According to an old Viet-Namese proverb, which must certainly have its Cambodian equivalent: "Close neighbours are better than distant relatives."

60. Mr. HSUEH (China): The Security Council is now examining a complaint made by Cambodia alleging that "acts of aggression" against its territory and population were committed on 7 and 8 May 1964 by the regular forces of Viet-Nam. The complaint also involves the United States because, according to Cambodia, United States officers were present on both occasions. Thus, the scope of the item on the Council's agenda is well defined as to its substance and the parties concerned. There is no reason for the Council to go beyond that scope in the search for a solution to the question.

61. My delegation has listened with great attention to what the representative of Cambodia said in his statements before the Council last week [118th and 119th meetings]. We have given careful consideration to the facts he presented. It appears that these facts do not quite substantiate the charge of acts of aggression.

62. What happened on the dates referred to by Cambodia are obviously border incidents. The character of these incidents has been made clear this morning by the representative of the Republic of Viet-Nam. They are local in nature and limited in scope. If some Viet-Namese troops did cross the border, they withdrew immediately. There is clearly no intention of occupying any part of the Cambodian territory. There is no demand for a change of the international frontier. There is no evidence that the crossings of the border have been authorized or directed by the Viet-Namese Government; indeed, it has been reported that that Government was not even aware of what happened on 7 May until the incident was made known by Cambodia.

54. Après la révolution du 1er novembre 1968, le Gouvernement de la République du Viet-Nam a envoyé deux missions de bonne volonté au Cambodge, la mission de l'ambassadeur Tran oanh Thanh en décembre 1968 et la mission du général Huynh Van Cao, membre du Conseil militaire révolutionnaire, au mois de mars dernier.

55. Le Viet-Nam a exprimé son désir de renouer avec le Cambodge les relations diplomatiques que le Gouvernement royal du Cambodge a décidé d'interrompre au mois d'août 1963.

56. Le Gouvernement de la République du Viet-Nam a aussi réaffirmé son intention de discuter avec le Cambodge, dans le cadre de conférences bilatérales, de toutes les questions litigieuses pour rétablir l'atmosphère de compréhension entre les deux pays.

57. Le 18 mars 1964, le général Nguyen Khanh, président du Conseil militaire révolutionnaire et premier ministre du Gouvernement vietnamien, a déclaré qu'il était prêt à rencontrer le prince Norodom Sihanouk à n'importe quel moment et à n'importe quel endroit, afin de s'entretenir avec lui des problèmes intéressant le Cambodge et le Viet-Nam.

58. Les propositions qui sont soumises aujourd'hui à l'examen du Conseil de sécurité s'imprègnent de cet esprit de bonne entente dont nous souhaitons de tout cœur trouver la réplique cordiale chez nos voisins.

59. Selon un vieux proverbe vietnamien, qui doit certainement avoir son correspondant cambodgien: "Les parents éloignés ne valent pas les proches voisins."

60. M. HSUEH (Chine) [traduit de l'anglais]: Le Conseil de sécurité examine présentement une plainte du Cambodge alléguant que des "agressions" contre le territoire et la population de ce pays ont été commises les 7 et 8 mai 1964 par les forces régulières du Viet-Nam. La plainte met également en cause les Etats-Unis, car, d'après le Cambodge, des officiers américains étaient présents dans les deux cas. Ainsi, la portée de la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil est bien définie quant au fond et aux parties en cause. Il n'y a donc aucune raison pour que le Conseil aille au-delà des limites ainsi fixées dans sa recherche d'une solution.

61. Ma délégation a écouté avec grande attention les déclarations faites la semaine dernière devant le Conseil [118ème et 119ème séances] par le représentant du Cambodge et elle a examiné soigneusement les faits qu'il a exposés. Elle est arrivée à la conclusion que ces faits ne justifiaient pas entièrement l'accusation d'actes d'agression.

62. Les événements survenus aux dates indiquées par le Cambodge sont manifestement des incidents de frontière. La nature de ces incidents a été précisée ce matin par le représentant de la République du Viet-Nam; ils étaient de caractère localisé et de portée limitée. S'il est vrai que des militaires vietnamiens ont franchi la frontière, ils se sont retirés immédiatement. Il n'y avait clairement aucune intention d'occuper une partie du territoire cambodgien. Il n'a pas été présenté de demande de modification de la frontière internationale. Rien n'indique que les franchissements de la frontière aient été autorisés ou ordonnés par le Gouvernement vietnamien; en fait, on a indiqué que ce gouvernement n'était même pas au courant de ce qui s'était passé le 7 mai avant que le Cambodge n'eût signalé l'incident.

63. The representative of Cambodia during this debate also referred to the incident of Chantrea which occurred on 19 March 1964. That is clearly another border incident. After having ascertained that its troops did cross the border and that life was lost and property damaged as a result, the Viet-Namense Government immediately extended to Cambodia its apology and expressed its willingness to compensate the victims. That is the standard responsible behaviour in international relations. No Government intent on aggression would have apologized for its acts of aggression.

64. The term "acts of aggression" is a very serious term. The Council needs no reminder that it is used in the United Nations Charter only in connexion with procedures under Chapter VII. Certainly it is not intended to mean such border incidents as have occasionally happened between the Republic of Viet-Nam and Cambodia.

65. The complaint of Cambodia involves the United States. The basis of this part of the complaint is that United States officers allegedly were present in the two incidents. What is the evidence? It is explained that one wounded Viet-Namense prisoner captured on 8 May 1964 said so. But the investigation made by the United States Government showed the contrary. I think it would be rather unusual, to say the least, to rely so much on the testimony of one single prisoner in his upset condition shortly after capture, but to disregard the investigation of a responsible Government.

66. However, I do not mean to say that these border incidents are not regrettable. They are regrettable, particularly because they have resulted in loss of life and the destruction of property. Any loss of life is regrettable. My delegation wishes to express its sincere sympathy to the families of the victims of these incidents. Moreover, such incidents, if allowed to be repeated, would give rise to grave consequences. Not only would the already strained relations between the two neighbouring States further deteriorate but peace and security in the area might be endangered. It is well for the Security Council to concern itself with these incidents.

67. If we view these incidents in their proper perspective, it is not difficult to find their causes. We all know that one of the painful results of the Geneva Conference of 1954 is the partitioning of Viet-Nam at the 17th parallel. Since then, the people of Viet-Nam have had to face their Communist enemies on two fronts. To the north of the 17th parallel, there are the well-organized and well-armed Communist military units, which, directed by the Communists in Peking, are seeking by the use of force the domination of the south as well. In the south itself, there are bands of terrorists, known as the Viet-Cong, who, having infiltrated from the north, are supported and directed by Hanoi in their subversive attempts to overthrow the Government of the Republic of Viet-Nam.

68. There is no doubt that the source of the troubles now besetting the South-East Asian countries lies in Peking. It is the Communist régime in Peking, with its branch in Hanoi, that is behind all these activities

63. Dans le débat, le représentant du Cambodge a parlé aussi de l'incident de Chantrea, survenu le 19 mars 1964. Ici encore, il s'agit nettement d'un incident de frontière. Après avoir vérifié que ses troupes avaient effectivement franchi la frontière et qu'il en était résulté des pertes de vies humaines et des dommages matériels, le Gouvernement vietnamien a présenté immédiatement des excuses au Cambodge et s'est déclaré prêt à dédommager les victimes. C'est la conduite normale et digne à tenir dans les relations internationales. Aucun gouvernement résolu à commettre des agressions n'aurait fait des excuses pour des actes de ce genre.

64. Le terme "agressions" est un terme très grave. Point n'est besoin de rappeler au Conseil qu'il n'est employé dans la Charte des Nations Unies qu'au sujet des mesures prévues au Chapitre VII. Dans l'intention des auteurs de la Charte, il ne désignait certainement pas des incidents de frontière tels que ceux qui se sont produits occasionnellement entre la République du Viet-Nam et le Cambodge.

65. La plainte du Cambodge met en cause les États-Unis. Cette partie de la plainte repose sur l'allégation selon laquelle des officiers américains étaient présents lors des deux incidents. Quelle preuve a-t-on de cette présence? On a dit qu'un certain prisonnier vietnamien blessé, capturé le 8 mai 1964, l'avait affirmé. Or l'enquête menée par le Gouvernement des États-Unis a établi le contraire. Il me paraît pour le moins assez singulier d'accorder tant de crédit au témoignage d'un seul prisonnier, dans l'état de bouleversement où il devait être si peu de temps après sa capture, mais de faire fi de l'enquête d'un gouvernement digne de confiance.

66. Quel qu'il en soit, mon intention n'est pas de dire que ces incidents soient regrettables. Ils sont regrettables surtout parce qu'ils ont causé des pertes de vies humaines et des destructions de biens. Toute perte de vie est à déplorer. Ma délégation tient à exprimer sa sincère sympathie aux familles des victimes de ces incidents. De plus, de tels incidents entraîneraient de graves conséquences si on les laissait se renouveler. Non seulement les relations déjà tendues entre les deux États voisins s'altéreraient davantage, mais la paix et la sécurité dans la région pourraient être compromises. Le Conseil de sécurité fait bien de se préoccuper de ces incidents.

67. Si nous les replaçons dans leur véritable perspective, il ne nous est pas difficile d'en découvrir les causes. Nous savons tous qu'un des résultats malheureux de la Conférence de Genève de 1954 a été le partage du Viet-Nam le long du 17ème parallèle. Depuis lors, le peuple vietnamien a dû faire face à ses ennemis communistes sur deux fronts. Au nord du 17ème parallèle se trouvent des unités militaires communistes bien organisées et bien armées qui, dirigées par les communistes de Pékin, cherchent à établir par la force leur domination également sur le Sud. Dans le Sud même se sont infiltrées, venant du Nord, des bandes de terroristes connues sous le nom de Vietcong, qui sont soutenues et dirigées par Hanoi dans leurs tentatives subversives pour renverser le Gouvernement de la République du Viet-Nam.

68. Il est bien certain que la source des troubles qui assaillent actuellement les pays de l'Asie du Sud-Est se trouve à Pékin. C'est le régime communiste de Pékin, avec sa section d'Hanoi, qui inspire

of subversion and armed aggression in Viet-Nam and elsewhere in the region. Perhaps it is not too late to sound a warning. If those activities are not effectively stopped, it is not the Viet-Namese people alone who will suffer the tragic consequences.

69. Faced with such an extremely difficult situation, the Viet-Namese people refuse to give up to Communism. They continue their struggle for freedom. I know that what they are doing is not to the liking of some people even in the free world, in whose eyes it is wrong to be anti-Communist. But, surely, the Viet-Namese people, like any other people, have the right to live the way of life they choose. That is all that they are fighting for. I think that, in their present difficulties, that heroic people deserve sympathy and all possible help from freedom-loving people all over the world.

70. Through Mr. Stevenson, the United States has once again pledged its help to the peoples who are prepared to fight for their freedom and determined to preserve their independence. His reference to the principle under which the United States came to the aid of the people of Greece, and to its equal applicability to Asia, is heartening and reassuring. I am sure that his statement, made before this Council [1119th meeting], has been received with enthusiasm and gratification by the peoples in that part of the world.

71. I am happy to see the Republic of Viet-Nam represented at the Council table. The Republic of Viet-Nam would have long been a Member of the United Nations had it not been for the one single negative vote cast in this Council. During this debate, we have heard mud-slinging statements concerning the Government of the Republic of Viet-Nam. If anyone is so ignorant as not to know of the existence of the Government of the Republic of Viet-Nam, let him be informed that that Government, as the only legitimate government of Viet-Nam, has been for many years a member of all the specialized agencies of the United Nations and of the International Atomic Energy Agency and has been represented by an observer in this Organization. Those offensive remarks about the puppet character of that Government, about its lack of a mandate, and about the monkey with a crown on its head apply exactly to the régime in Hanoi, which calls itself the Democratic Republic of Viet-Nam.

72. The representative of Cambodia has stressed the point that Cambodians are Buddhists and that they are peace-loving. I could not agree with him more. On the other hand, the Viet-Namese are also Buddhists; they are no less peace-loving. But the Communists do not let them have peace. Because of their geographical position, they are now bearing the main burden of resisting Communist armed aggression in South-East Asia. If their efforts should fail, I do not know whether the resultant situation, with Communist armed forces brought right to the border of Cambodia, would be a turn for the better or for the worse for the people of Cambodia.

73. Even now, the Viet-Cong rebels are taking advantage of the terrain along the frontiers of Viet-Nam to carry out their terrorist activities. They

tous les actes de subversion et d'agression armée commis au Viet-Nam et ailleurs dans la région. Peut-être n'est-il pas trop tard pour sonner l'alarme. S'il n'est pas mis fin définitivement à ces agissements, le peuple vietnamien ne sera pas seul à en subir les conséquences tragiques.

69. En présence de cette situation extrêmement difficile, le peuple vietnamien refuse de s'abandonner au communisme. Il continue sa lutte pour la liberté. Je sais que son attitude n'est pas du goût de certains, même dans le monde libre, aux yeux desquels être anticommuniste est une erreur. Cependant, le peuple vietnamien a certainement le droit, comme tout autre, d'adopter le mode de vie qu'il préfère. C'est uniquement pour cela qu'il combat. Je crois que ce peuple héroïque mérite, dans ses difficultés actuelles, la sympathie et toute l'aide possible des autres peuples qui, dans le monde entier, sont épris de liberté.

70. Par la voix de M. Stevenson, les Etats-Unis ont promis une fois de plus leur appui aux peuples prêts à lutter pour leur liberté et résolus à sauvegarder leur indépendance. Il est réconfortant et rassurant que M. Stevenson ait rappelé le principe en vertu duquel les Etats-Unis se sont portés au secours du peuple grec et qu'il ait dit que ce principe est applicable également à l'Asie. Je suis convaincu que la déclaration qu'il a faite devant le Conseil [1119ème séance] a été accueillie avec enthousiasme et satisfaction par les peuples de cette partie du monde.

71. Je suis heureux de voir la République du Viet-Nam représentée à la table du Conseil. La République du Viet-Nam serait Membre de l'Organisation des Nations Unies depuis longtemps s'il n'y avait pas eu au Conseil un unique vote négatif. Nous avons entendu dans le présent débat des paroles couvrant de boue le Gouvernement de la République du Viet-Nam. A tous ceux qui sont assez ignorants pour ne pas connaître l'existence du Gouvernement de la République du Viet-Nam, je tiens à faire savoir que ce gouvernement, qui est le seul gouvernement légitime du Viet-Nam, est depuis de longues années membre de toutes les institutions spécialisées des Nations Unies ainsi que de l'Agence Internationale de l'Énergie Atomique, et est représenté par un observateur à l'Organisation des Nations Unies. Les propos offensants qualifiant ce gouvernement de fantoche, l'accusant de ne pas avoir de mandat, le comparant à un singe portant couronne, s'appliquent exactement au régime de Hanoi, qui s'intitule la République démocratique du Viet-Nam.

72. Le représentant du Cambodge a insisté sur le fait que les Cambodgiens sont bouddhistes et qu'ils sont épris de paix. Je ne pourrais être plus enthousiasmé d'accord avec lui. D'un autre côté, les Vietnamiens sont eux aussi bouddhistes; ils ne sont pas moins épris de paix. Mais les communistes ne les laissent pas en paix. Par suite de leur situation géographique, ce sont eux qui supportent maintenant presque tout le poids de la résistance à l'agression armée des communistes en Asie du Sud-Est. Si leurs efforts échouaient, je ne sais pas quelle tournure prendrait la situation pour le Cambodge, avec les forces communistes aux frontières mêmes du pays, et si elle serait plus favorable ou pire pour le peuple cambodgien.

73. Déjà, les rebelles du Vietcong profitent de la nature du terrain le long des frontières vietnamiennes pour commettre leurs actes de terrorisme. Ils savent

know that it is possible for them to disappear across the frontiers in the face of an attack by the Viet-Namense Government forces and to return when the Government forces are gone.

74. The representative of the Republic of Viet-Nam has just given us evidence that the Viet-Namense Communists, supported by the Chinese Communists, have abused the sovereignty of Cambodia by using Cambodian territory as a source of supply and a sanctuary from counter-attack by the Viet-Namense Government forces.

75. The peculiar terrain along the frontier between Viet-Nam and Cambodia is particularly suitable for such activities. The representative of the Republic of Viet-Nam has given us details to show that the boundary line is not well marked. As my delegation understands it, the border line in any case is not a natural line in the sense that it can be easily determined by reference to such distinctive features as a river or a mountain range. The southern sector of the boundary line appears to be particularly difficult. It runs through swamps and rice fields, which join each other on both sides of the line. What makes it even more confusing is that there are Cambodian communities on the Viet-Namense side, and Viet-Namense communities on the Cambodian side. It would be extremely difficult to locate, at a given point, where the boundary line physically lies.

76. I believe that Viet-Namense troops in pursuit of Viet-Cong rebels are not the only ones who find themselves lost and astray along the frontier, no matter whether they are specialists in map-reading or not. The representative of the Republic of Viet-Nam cited a number of oases in which the Cambodians have also inadvertently gone across the border of Viet-Nam. Therefore, the crossing of the border seems to have been a two-way traffic.

77. In these circumstances, it is clear that the solution of this problem lies in co-operation between the Governments of the Republic of Viet-Nam and Cambodia to work out effective measures to prevent any future unauthorized crossing of the border. It appears that this is the course of action that was at one time agreed upon by both Governments. In fact, the Government of the Republic of Viet-Nam did send a delegation to Cambodia for bilateral negotiations to solve the border difficulties. It is unfortunate that the scheduled negotiations had to be abandoned in the wake of the incident of 19 March 1964. It may also be recalled that the Head of State of Cambodia made a public statement on 9 March 1964 that he would negotiate border guarantees with the so-called future masters of Viet-Nam and Laos. In that statement, the principle of bilateral negotiations as the solution of the problem is unconditionally recognized. It remains for the Council to urge him not to insist on the future but to attend to the present. The future is something difficult to predict. The present masters of Viet-Nam may very well continue to be the future masters of Viet-Nam. Let me add that I do not particularly care for the word "masters". I am merely quoting the Head of State of Cambodia.

78. The suggestion that the reconvening of the Geneva Conference could produce a guarantee of the frontier

qu'il leur est possible de disparaître de l'autre côté des frontières en cas d'attaque des forces gouvernementales vietnamiennes et de revenir à la charge lorsque ces forces se sont retirées.

74. Le représentant de la République du Viet-Nam vient de nous fournir la preuve que les communistes vietnamiens, soutenus par les communistes chinois, ont violé la souveraineté du Cambodge en se servant du territoire cambodgien pour se ravitailler et y chercher asile lors de contre-attaques des forces gouvernementales vietnamiennes.

75. La nature spéciale du terrain le long de la frontière entre le Viet-Nam et le Cambodge est particulièrement favorable à de tels agissements. Le représentant de la République du Viet-Nam nous a donné des indications qui montrent que cette frontière n'est pas nettement marquée. Si ma délégation est bien renseignée, il ne s'agit pas, en tout cas, d'une frontière naturelle, c'est-à-dire aisément reconnaissable à des éléments caractéristiques comme une rivière ou une chaîne de montagnes. La partie sud de la frontière semble présenter des difficultés spéciales. Elle traverse des marais et des rivières qui se rejoignent des deux côtés de la ligne de démarcation. Ce qui complique encore la situation, c'est que des communautés cambodgiennes vivent du côté vietnamien et inversement. Il serait extrêmement difficile de déterminer, en un point donné, où passe géographiquement la frontière.

76. Je crois que les troupes vietnamiennes lancées à la poursuite des rebelles du Vietcong ne sont pas les seules à s'égarer le long de la frontière, même si elles ont des spécialistes de la lecture des cartes. Le représentant de la République du Viet-Nam nous a cité un certain nombre de cas dans lesquels les Cambodgiens ont eux aussi traversé la frontière vietnamienne par inadvertance. Il semble donc que les violations de frontière aient été à double sens.

77. Dans ces conditions, il est clair que la solution du problème réside dans une collaboration du Gouvernement vietnamien et du Gouvernement cambodgien pour mettre au point des mesures efficaces tendant à empêcher à l'avenir tout passage non autorisé de la frontière. C'est, semble-t-il, ce qui avait été décidé à un moment donné par les deux gouvernements. En fait, le Gouvernement de la République du Viet-Nam avait même envoyé une délégation au Cambodge en vue de négociations bilatérales pour régler les difficultés de frontière. Il est fâcheux que les négociations prévues aient dû être abandonnées à la suite de l'incident du 19 mars 1964. Il convient de rappeler également que le chef de l'Etat cambodgien a fait, le 9 mars 1964, une déclaration publique aux termes de laquelle il se proposait d'obtenir, par voie de négociations avec les prétendus futurs maîtres du Viet-Nam et du Laos, des garanties concernant la frontière. Dans cette déclaration, le chef de l'Etat cambodgien admet sans réserve le principe de la négociation bilatérale pour résoudre le problème. Il appartient maintenant au Conseil de l'inviter instamment à se tourner moins vers l'avenir et à s'occuper plus du présent. L'avenir est difficile à prédire. Il est fort possible que les maîtres actuels du Viet-Nam soient encore les maîtres futurs du Viet-Nam. Je n'aime guère le mot "maîtres", d'ailleurs, mais je me borne à citer les paroles du chef de l'Etat cambodgien.

78. L'idée qu'une nouvelle réunion de la Conférence de Genève pourrait aboutir à une garantie de la

between Viet-Nam and Cambodia is illusory. The Geneva Conference has been convened twice, and agreements have been signed. But what are the results? Only yesterday, we heard the sad words of the Prime Minister of Laos, Souvanna Phouma, who said that the results of the previous Geneva Conference were now seen.

79. The representative of the United States pointed out "that the Communists regard the Geneva Agreements of 1962 as an instrument which in no way restrains the Communists from pursuing their objective of taking over Laos as well as South Viet-Nam". I think that Mr. Stevenson was trying to be moderate. Unfortunately, the fact is that the Geneva Agreements are instruments under the cloak of which the Communists have manoeuvred to gain more territory and to dominate more people in South-East Asia. Moreover, the specific frontier question between Viet-Nam and Cambodia belongs to the two States concerned and should be dealt with accordingly.

80. Mention has been made last week and today at our meeting of several possible practical measures for restoring stability to the frontier. I think that they are all useful suggestions. The Security Council may wish to recommend them to the two parties concerned for their consideration. Above all, the Council should take this opportunity to bring the two parties together for the negotiations which they themselves once planned and to express the wish that an effective settlement of the question may be reached through these negotiations.

81. Sir Patrick DEAN (United Kingdom): I have asked to intervene early in the debate because my Government, as one of the Co-Chairmen of the Geneva Conference of 1954 which has had such a profound effect on the political development of the countries in the Indo-Chinese region, has a distinctive position in relation to the question now before us.

82. This distinctive position leads me straightaway to refer to a statement in the message of the Cambodian Secretary of State for Foreign Affairs to the President of the Security Council, of 13 May, [see S/5697]^{1/} which touches directly on my Government's role as Co-Chairman of the Geneva Conference. In that message it is stated that the Cambodian Government's request for the convening of the Geneva Conference has thus far been opposed by my Government. This reference obliges me to clarify Her Majesty's Government's position on this issue.

83. My Government has publicly explained that it is ready to join the Soviet Co-Chairman in issuing invitations to a conference on the neutrality and territorial integrity of Cambodia as soon as all the Governments directly concerned have—and here I quote from the words of the comparable Co-Chairmen's message of 24 April 1961, inviting participants to an international conference on Laos—"expressed agreement to participate".

84. As members of the Council will be aware, that is not the position at present, in spite of the efforts

frontière entre le Viet-Nam et le Cambodge est illusoire. La Conférence de Genève s'est réunie deux fois et des accords ont été signés. A quoi cela a-t-il conduit? Hier encore, le Premier Ministre du Laos, le prince Souvanna Phouma, faisait la triste constatation qu'on voyait maintenant les résultats de la précédente Conférence de Genève.

79. Le représentant des Etats-Unis a fait observer "que les communistes considéraient les accords de Genève de 1962 comme un instrument qui ne les empêche en aucune manière de poursuivre leur politique d'annexion du Laos et du Viet-Nam du Sud". J'ai l'impression que M. Stevenson essayait de se montrer modéré. Il faut malheureusement se rendre à l'évidence: les accords de Genève sont un instrument sous le manteau duquel les communistes ont manœuvré pour conquérir plus de territoires et dominer plus de populations en Asie du Sud-Est. D'autre part, la question particulière de la frontière entre le Viet-Nam et le Cambodge relève des deux Etats intéressés et doit être traitée en conséquence.

80. La semaine dernière, comme à la séance d'aujourd'hui, on a parlé de plusieurs mesures pratiques à prendre éventuellement pour rétablir un état de stabilité le long de la frontière. Ce sont toutes, à mon avis, d'utiles suggestions. Le Conseil de sécurité désireux peut-être recommander aux deux parties intéressées de les examiner. Le Conseil devrait surtout saisir cette occasion pour amener les deux parties à entamer les négociations qu'elles avaient envisagées elles-mêmes il y a quelque temps et pour exprimer le vœu que ces négociations aboutissent à un règlement efficace de la question.

81. Sir Patrick DEAN (Royaume-Uni) (traduit de l'anglais): J'ai demandé à intervenir suffisamment tôt dans le débat parce que mon gouvernement, en tant qu'un des coprésidents de la Conférence de Genève de 1954 dont l'influence sur l'évolution politique des pays de la région indochinoise a été si profonde, a une position particulière dans la question qui nous occupe actuellement.

82. Cette position particulière me conduit directement à rappeler une déclaration contenue dans le message adressé le 13 mai au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères du Cambodge [voir S/5697]^{1/}, qui touche directement au rôle de mon gouvernement en tant que coprésident de la Conférence de Genève. Il y est déclaré que la demande du Gouvernement cambodgien tendant à la convocation de la Conférence de Genève s'est heurtée jusqu'à ce jour à l'opposition du Royaume-Uni. Cette affirmation m'oblige à exposer quelle est la position du Gouvernement de Sa Majesté sur cette question.

83. Mon gouvernement a fait savoir publiquement qu'il était prêt à se joindre au coprésident soviétique pour lancer des invitations à une conférence sur la neutralité et l'intégrité territoriale du Cambodge aussitôt que tous les gouvernements directement intéressés auraient — et je cite les termes du message correspondant des coprésidents, en date du 24 avril 1961, invitant les participants à une conférence internationale sur le Laos — "déclaré qu'ils étaient d'accord pour y prendre part".

84. Comme les membres du Conseil le savent, telle n'est pas la situation à présent, malgré les

^{1/} Ibid.

^{1/} Ibid.

my Government has made to obtain agreement. In these circumstances it would clearly serve no useful purpose for my Government to join in issuing invitations to a conference which would, as we have reason to believe, be declined by several of those Governments with which Cambodia has differences and with which it would be the purpose of such a conference to reach agreement. These considerations have been explained in detail to the Government of Cambodia.

85. We do not believe that the passage of resolutions by the Security Council calling for a new conference on Cambodia would alter the basic situation which I have just described to the Council.

86. Having made my Government's position on this matter clear, I should like to say something about the background to these incidents.

87. I have no desire to widen the debate, on the Cambodian complaint about specific incidents occurring on its border with the Republic of Viet-Nam, into a consideration of political developments elsewhere in the Indo-Chinese region. This would be unnecessary; it would be beyond the bounds of the item on the agenda; and it would, I submit, contribute nothing towards finding a solution of the situation which the Cambodian representative has asked us to remedy.

88. However, such an attempt to broaden the debate has already been made, and my Soviet colleague has given us his version of what is happening in the Republic of Viet-Nam. This account, with which my delegation does not agree, has already been more than adequately disposed of by the representative of the United States.

89. I wish merely to say this: my Government recognizes the Government of the Republic of Viet-Nam; it sympathizes with it and supports it in its struggle against an attempt by a dissident group to impose their own peculiar doctrines on their unreceptive fellow-countrymen by force of arms and with the aid of weapons, men and active incitement from the north in defiance of the 1954 cease-fire agreement.

90. On the fact of this aggression directed from abroad, my Government is in no doubt whatsoever. It is amply attested by sources ranging from the observation of our own representatives to the reports of the International Control Commission.

91. We fully endorse the right of the Republic of Viet-Nam to seek help from its friends in defending its territorial integrity and the social system which its people have chosen, against this onslaught inspired from outside. We are equally convinced that if this external communist aggression were ended, a major step towards preventing border incidents between Cambodia and the Republic of Viet-Nam would have been taken.

92. May I now turn to the specific complaints brought to our attention by the representative of Cambodia. My delegation has listened with close attention to his statements on 19 May and subsequently, and we have carefully read the documents which he forwarded to the President of the Security Council on 16 April and 13 May [S/5666 and S/5697]. We have also heard today

efforts déployés par mon gouvernement pour obtenir un accord. Dans ces conditions, il ne servirait manifestement à rien que mon gouvernement s'associe à l'envoi d'invitations en vue d'une conférence qui, nous avons tout lieu de le croire, serait déclinée par plusieurs des gouvernements avec lesquels le Cambodge a des difficultés et avec lesquels l'objet de la conférence serait précisément d'arriver à un accord. Ces considérations ont été exposées en détail au Gouvernement cambodgien.

85. Nous ne pensons pas que l'adoption par le Conseil de sécurité de résolutions demandant la réunion d'une nouvelle conférence sur le Cambodge puisse modifier la situation de fond que je viens d'indiquer.

86. Après avoir expliqué la position de mon gouvernement sur cette question, je dirai quelques mots au sujet des causes qui sont à l'origine des incidents dont il s'agit.

87. Je n'ai pas l'intention d'élargir le débat sur la plainte du Cambodge relative à des incidents particuliers qui se sont produits le long de sa frontière avec la République du Viet-Nam et d'étendre ce débat à l'examen des événements politiques survenus ailleurs dans la région indochinoise. Ce serait inutile; ce serait sortir du cadre de la question inscrite à l'ordre du jour; en outre, j'estime que ce ne serait d'aucune aide dans la recherche d'une solution du problème que le représentant du Cambodge nous a soumis.

88. Néanmoins, on a déjà tenté d'élargir ainsi le débat et mon collègue soviétique nous a présenté sa version de la situation dans la République du Viet-Nam. Cette version, que ma délégation n'accepte pas, a déjà été réfutée de façon plus que convaincante par le représentant des Etats-Unis.

89. Je me bornerai à déclarer ce qui suit. Mon gouvernement reconnaît le Gouvernement de la République du Viet-Nam; sa sympathie et son appui sont acquis à ce gouvernement dans la lutte qu'il mène contre des éléments dissidents qui essaient d'imposer par la force leurs doctrines particulières à leurs compatriotes réfractaires, avec l'aide d'armes, d'hommes et d'encouragements actifs qui leur sont fournis par le Nord au mépris de l'accord de cessez-le-feu conclu en 1954.

90. Mon gouvernement n'éprouve aucun doute quant à la réalité de cette aggression dirigée de l'étranger; elle est amplement établie par des sources diverses qui vont des observations de nos propres représentants jusqu'aux rapports de la Commission internationale de contrôle.

91. Nous reconnaissons pleinement à la République du Viet-Nam le droit de chercher aide auprès de ses amis pour défendre contre cet assaut inspiré de l'extérieur son intégrité territoriale et le régime social choisi par son peuple. Nous sommes convaincus de même que, si on mettait fin à cette aggression communiste extérieure, on contribuerait fortement à empêcher des incidents de frontière entre le Cambodge et la République du Viet-Nam.

92. Je passe maintenant aux plaintes précises que le représentant du Cambodge nous a soumises. Ma délégation a écouté avec grande attention les déclarations faites par ce représentant le 19 mai et ultérieurement. Nous avons lu soigneusement les documents qu'il a envoyés au Président du Conseil de sécurité le 16 avril et le 13 mai [S/5666 et

the reasoned and carefully worded reply of the representative of the Republic of Viet-Nam to the charges made against his Government. He also gave a number of examples of the importation of arms and warlike materials into the Republic of Viet-Nam from across the frontier and of other incursions and incidents along the border which are endangering the security and territorial integrity of the Republic of Viet-Nam.

93. We note that there is an area of agreement on the facts relating to the incidents described by the representative of Cambodia. We are deeply distressed that events of this type should have taken place, and by the suffering and loss of life that has attended them.

94. It is amply clear that the situation on the border between the Republic of Viet-Nam and Cambodia is far from satisfactory, and that the Security Council must respond to the Cambodian representative's request for effective action to put matters right. We believe that such action should be specific and directed solely to the matter brought before us by the representative of Cambodia.

95. We have made our views on reconvening the Geneva Conference plain to the Council, but I should like in addition to refer to the representative of Cambodia's suggestion that the International Control Commission should exercise a degree of control over the border.

96. In my delegation's opinion, the International Control Commissions in Cambodia and Viet-Nam are already sufficiently occupied by the tasks assigned to them by the Geneva Agreements of 1954, which did not foresee the present need for special measures to prevent incidents on the border between Cambodia and the Republic of Viet-Nam. We believe, therefore, that the Council should look elsewhere for machinery for this purpose—machinery that, in our view, might well exploit the fund of experience in this field that has been built up by the United Nations since the Geneva Conference was held in 1954.

97. At this stage we have no specific proposals to put forward for action by the Security Council, but we do believe that the suggestions made at the 1119th meeting by the representative of the United States of America hold promise of an effective solution of the kind we have indicated. These suggestions have, in our opinion, the great merit of being directly related to the complaint under discussion and of being concerned less with a mere inquest into the past than with averting further incidents in the future. This, in my submission, should be the objective of the Council's deliberations.

98. The PRESIDENT (translated from French): I shall now speak as the representative of FRANCE.

99. The question before us is a specific one: it is defined in the complaint lodged on 13 May [S/5697], on behalf of the Cambodian Government, by the Permanent Representative of Cambodia. With complete clarity—and, as the Council will have noted, a desire to stick closely to the facts—the successive statements by Mr. Sonn have shown, on the basis of this complaint, that Cambodia was asking for only one thing: for the country's neutrality and integrity to cease to be at the mercy of military operations originating from outside. There are two prerequisites for

S/5697]. Nous avons en outre entendu aujourd'hui le représentant de la République du Viet-Nam répondre en termes réfléchis et mesurés aux accusations portées contre son gouvernement. Il a cité plusieurs exemples d'importation dans son pays d'armes et de matériels de guerre venant d'au-delà de la frontière ainsi que d'incursions et incidents le long de la frontière qui mettent en danger la sécurité et l'intégrité territoriale de la République du Viet-Nam.

93. Nous notons que les faits mêmes des incidents exposés par le représentant du Cambodge ne sont pas contestés. Ces incidents, ainsi que les souffrances et pertes de vies humaines qu'ils ont entraînées, nous affligent profondément.

94. Il est plus qu'évident que la situation à la frontière entre la République du Viet-Nam et le Cambodge est loin d'être satisfaisante et que le Conseil de sécurité a le devoir de donner suite à la demande du représentant du Cambodge tendant à ce que des mesures efficaces soient prises pour redresser la situation. Nous estimons que ces mesures doivent être des mesures d'ordre particulier et viser uniquement la question dont le représentant du Cambodge nous a saisis.

95. Nous avons défini clairement notre position au sujet d'une nouvelle réunion de la Conférence de Genève, mais je voudrais en outre répondre à la suggestion faite par le représentant du Cambodge et relative à l'exercice d'un certain contrôle de la frontière par la Commission internationale de contrôle.

96. De l'avis de ma délégation, les commissions internationales de contrôle au Cambodge et au Viet-Nam sont déjà suffisamment occupées par les tâches que leur ont confiées les accords de Genève de 1954, qui ne prévoyaient pas la nécessité actuelle de mesures spéciales pour empêcher les incidents à la frontière khméro-vietnamienne. Nous estimons donc que le Conseil doit chercher ailleurs les moyens à employer à cet effet et pour cela, selon nous, on pourrait mettre à profit l'expérience acquise dans ce domaine par les Nations Unies depuis la réunion de la Conférence de Genève de 1954.

97. Au stade actuel, nous n'avons pas de propositions concrètes à présenter en ce qui concerne les mesures à prendre par le Conseil, mais nous pensons que les suggestions faites à la 1119ème séance par le représentant des Etats-Unis d'Amérique renferment la promesse d'une solution efficace dans le sens que nous avons indiqué. Ces suggestions, selon nous, ont le grand mérite de se rapporter directement à la plainte dont nous discutons et de viser moins une simple enquête sur les événements passés que des moyens d'empêcher le retour de semblables incidents. Tel est, à notre avis, l'objectif que les délibérations du Conseil doivent viser.

98. Le PRESIDENT: Je vais maintenant intervenir comme représentant de la FRANCE.

99. La question dont nous sommes saisis est précise: elle est définie par la plainte formulée le 13 mai [S/5697], au nom du Gouvernement khmer, par le représentant permanent du Cambodge. Avec une parfaite clarté — et aussi, comme le Conseil l'aura observé, avec le souci de s'en tenir strictement aux faits —, les interventions successives de M. Sonn ont, en se fondant sur cette plainte, montré que le Cambodge ne demandait qu'une chose: que la neutralité et l'intégrité du pays cessent d'être à la merci d'opérations militaires provenant de l'exté-

the attainment of this goal: first, the expression of the regrets prompted by incidents of this kind; secondly, the implementation of measures to prevent a repetition of them.

100. The French Government endorses these requests. Indeed, would there be a single Member of our Organization, devoted to observance of the Charter, that would want to evade the duty which today falls upon the Security Council—the duty, in a particularly troubled region of the world, of safeguarding the territory of Cambodia and ensuring the security of its inhabitants?

101. Over the centuries, the Cambodian people has given proof of its desire to live in peace with others and to cultivate, peacefully, the heritage of an old and noble civilization. The Geneva Conference, which in 1954 opened a new era in the history of the Indo-Chinese peninsula, took measures to enable Cambodia to live in independence and in harmony with its neighbours. Whatever the disturbances by which some of these neighbours were most regrettably overtaken, the Cambodian Government, under the enlightened authority of Prince Sihanouk, has entirely lived up to the hopes of the Geneva negotiators: devoting intense efforts to the task of economic and social progress, Cambodia has, in the true spirit of the 1954 Conference, formally proclaimed its neutrality, which it makes the corner-stone of its independence. It has, in a way, entrusted its fate to the moral force of this idea, which it has not hesitated to set against material forces. France thinks that this is a policy which commands respect and must be supported and encouraged. As General de Gaulle said in his message to Prince Sihanouk on 5 May: "With its solidly preserved national unity, the Khmer Kingdom sets an example of how to maintain freedom, peace and law and order in a territory, and is an exemplary factor of stability in this region."

102. At the same time we have been, and are, sad to see the Viet-Nameese people subjected to grievous trials. France, which has remained faithful to its long friendship with that people, feels for it in its sufferings and deplores the events being enacted on its soil. We hope that, here again, there will be a return to the 1954 Agreements, because we believe this would be the best way of putting an end to the painful situation in which this country finds itself and to the regrettable incidents resulting from it.

103. Unfortunately we find that, particularly in the last few months, the facts have seemed to belie the hopes which the Cambodian Government was justifiably basing on its courageous attitude. On repeated occasions, Cambodia has been the victim of serious incidents which affected it because of their effect upon the lives and property of its citizens. I shall not repeat the description of the events at Mong, Chantrea, Taey and Thlorck, about which the Cambodian delegation has given the Council the most detailed information. However, I shall stress one point, which we consider basic: at no time and in no way has the Royal Government of Cambodia, for its part, taken a military initiative against its neighbours. Without a shadow of doubt, it is today the victim of a situation which it did nothing to create.

rieur. Pour atteindre ce but, deux conditions sont nécessaires: d'une part, l'expression des regrets qu'inspirent des incidents de cette nature; de l'autre, la mise en œuvre de moyens propres à en empêcher le renouvellement.

100. Le Gouvernement français fait siennes ces requêtes. Se trouverait-il, d'ailleurs, un seul pays membre de notre organisation et attaché au respect de la Charte qui voudrait se dérober au devoir qui incombe aujourd'hui au Conseil de sécurité et qui est d'assurer, dans une région particulièrement troublée du monde, la sauvegarde du territoire du Cambodge et la sécurité de ses habitants?

101. Le peuple khmer a donné, à travers les siècles, la preuve de son vouloir-vivre en commun et de son désir de cultiver en paix l'héritage d'une ancienne et noble civilisation. La Conférence de Genève, qui, en 1954, a ouvert une nouvelle phase dans l'histoire de la péninsule indochinoise, a pris des dispositions destinées à permettre au Cambodge de vivre dans l'indépendance et dans la bonne harmonie avec ses voisins. Quels que fussent les troubles qui, fort malheureusement, se déclenchaient chez certains d'entre eux, le Gouvernement khmer, sous l'autorité éclairée du prince Sihanouk, a répondu pleinement aux espoirs des négociateurs de Genève: consacrant ses forces vives aux entreprises de progrès économique et social, le Cambodge a, dans l'esprit même de la Conférence de 1954, solennellement proclamé sa neutralité, dont il fait la condition fondamentale de son indépendance. Il a, en quelque sorte, confié son destin à la force morale de cette idée qu'il n'a pas craint d'opposer aux forces matérielles. La France estime que c'est là une politique qui commande le respect et qui doit être soutenue et encouragée. Comme l'a déclaré le général de Gaulle, dans le message qu'il a adressé le 5 mai au prince Sihanouk, "le royaume khmer, par son unité nationale solidement préservée, donne l'exemple du maintien sur son territoire de la liberté, de la paix et de l'ordre public et constitue un facteur exemplaire de stabilité dans cette région".

102. Dans le même temps, nous avons vu et nous voyons avec tristesse le peuple vietnamien en proie à de très dures épreuves. Demeurée fidèle à l'ancienne amitié qu'elle lui porte, la France ressent ses souffrances et déplore les événements dont son sol est le théâtre. Nous souhaitons que, là encore, on en revienne à l'application des accords de 1954, car nous considérons que ce serait le meilleur moyen de mettre fin à la pénible situation dans laquelle se trouve ce pays, comme aux regrettables incidents qui en résultent.

103. Nous constatons en effet que, surtout depuis quelques mois, les faits ont malheureusement paru démentir les espoirs que le Gouvernement cambodgien était en droit de fonder sur sa courageuse attitude. De manière répétée, le Cambodge a été victime de graves incidents qui l'ont atteint dans la vie de ses citoyens et dans leurs biens. Je ne reprendrai pas la description des événements de Mong, de Chantrea, de Taey et de Thlorck, sur lesquels la délégation cambodgienne a apporté au Conseil les renseignements les plus précis. Mais je soulignerai un point, à nos yeux essentiel: à aucun moment, en aucune manière, le Gouvernement royal du Cambodge n'a, quant à lui, pris d'initiative militaire à l'encontre de ses voisins. Il est aujourd'hui, sans qu'aucun doute puisse s'élever, la victime d'une situation qu'il n'a en rien contribué à créer.

104. Is not the best proof of this peaceful state of mind the very request made by this Government? What is it mainly asking for? For a new Geneva Conference to be convened without delay, since it thinks this is the only way of effectively guaranteeing the territorial integrity and neutrality of its country. Members of the Council are aware that the French Government fully supports this request and I should like, on behalf of that Government, to recall this fact here.

105. However, in my delegation's view, there are decisions which can be taken here and now. After all, we could not refuse to give satisfaction to the Cambodian Government when it expresses a desire that the Council should formally record its deep regret at the past incidents and the loss of human life and should most strongly urge those responsible to avoid a repetition of these occurrences and to provide fair compensation for the victims.

106. As to how supervision can be exercised over the approaches to Cambodian territory, various proposals have been advanced. It seems to us that, rather than set up completely new organs whose establishment, inevitably requiring the agreement of both parties, would be a slow, difficult and costly business, it would be better to use the organs created by the Geneva Conference—namely, the two International Control Commissions concerned in the matter, the one established in Cambodia and the other with its headquarters in Viet-Nam. In addition to the definite advantages of using teams which are already on the spot and have considerable experience, this would make it possible to act, as is quite obviously necessary, both in the Republic of Viet-Nam—the territory from which the units repeatedly crossing the Cambodian frontier have set out—and in the Kingdom of Cambodia, in order to make inquiries in the event of further violations of this frontier or, looking on the brighter side, to be in a position to ascertain that nothing abnormal is happening in the region.

107. For this purpose, the terms of reference of the two Commissions would naturally have to be made more explicit and their *modus operandi* would have to be modified so as to correspond with these new responsibilities, which would involve close co-ordination of their respective activities. It is, of course, not for the Security Council to define these terms of reference; but my delegation thinks the Council can make a recommendation to the Powers concerned which they would most certainly consider implementing, so that the terms of reference can be defined according to the procedure regarded by them as most suitable.

108. Cambodia and Viet-Nam would then have a two-fold guarantee, which could not fail to promote the gradual restoration of good-neighbourly relations between them. France, as an old friend of both peoples, hopes more than anyone that conditions will be established in which such understanding can be restored.

109. I presume that, in view of the late hour, my colleagues will have no objection if we dispense with the consecutive interpretation of the statement which I have just made as the representative of France; and

104. La meilleure preuve de cet état d'esprit pacifique n'est-elle pas constituée par la requête même de ce gouvernement? Que demande-t-il avant tout? La réunion sans retard d'une nouvelle conférence de Genève, qui lui paraît seule en mesure de garantir efficacement l'intégrité territoriale et la neutralité de son pays. Les membres du Conseil n'ignorent pas que le Gouvernement français appuie pleinement cette demande, et je tiens à le rappeler ici en son nom.

105. Mais, de l'avis de ma délégation, il y a des décisions qui peuvent être prises ici même. Il ne serait pas possible, en effet, de nous refuser à donner satisfaction au Gouvernement cambodgien quand il exprime le désir que le Conseil marque solennellement qu'il déplore les incidents passés et les pertes de vies humaines et que le Conseil fasse appel, avec la plus grande insistance, à ceux qui en portent la responsabilité pour qu'ils en évitent la répétition et assurent, sur une base équitable, le dédommagement des victimes.

106. Quant aux moyens de nature à assurer le contrôle des accès du territoire cambodgien, diverses propositions ont été avancées. Il nous semble que, plutôt que de constituer de toutes pièces des organismes nouveaux, dont la mise en place — qui exigerait en tout état de cause l'accord des deux parties — serait inévitablement lente, ardue et onéreuse, il y aurait intérêt à faire appel aux organismes qu'a créés la Conférence de Genève, je veux dire les deux commissions internationales de contrôle intéressées en l'occurrence, celle qui est installée au Cambodge et celle qui a son siège au Viet-Nam. Outre les avantages certains que présenterait le recours à des équipes qui sont déjà en place et qui bénéficient d'une longue expérience, il serait ainsi possible d'agir, comme il est de toute évidence nécessaire, à la fois dans la République du Viet-Nam, c'est-à-dire sur le territoire d'où sont parties les unités qui ont à plusieurs reprises franchi la frontière khmère, et dans le Royaume du Cambodge, pour enquêter sur les faits au cas où de nouvelles violations de cette frontière auraient lieu ou, dans une meilleure hypothèse, pour être en mesure de s'assurer que rien d'anormal ne se produit dans la région.

107. Il conviendrait naturellement qu'à cet effet le mandat des deux commissions fût précisé et leurs conditions de fonctionnement modifiées pour faire face à ces responsabilités nouvelles, qui supposeraient une étroite coordination de leurs activités respectives. Sans doute n'appartient-il pas au Conseil de sécurité de définir ce mandat, mais ma délégation pense qu'il peut formuler une recommandation aux puissances intéressées, dont celles-ci envisageraient très certainement de tenir compte, afin de le préciser selon la procédure qui leur paraîtrait la plus opportune.

108. Le Cambodge et le Viet-Nam auraient ainsi une double garantie, qui ne pourrait que contribuer à renouer progressivement entre eux des relations de bon voisinage. Amie de longue date des deux peuples, la France souhaite, plus que tout autre, que des conditions soient créées qui permettent le rétablissement d'une telle entente.

109. Je présume que mes collègues ne verront pas d'objection, compte tenu de l'heure, à ce que je les dispense d'entendre l'interprétation consécutive de mon intervention en tant que représentant de la

in my capacity of PRESIDENT, I call upon the last speaker on my list for this morning, the representative of Cambodia.

110. Mr. HUOT SAMBATH (Cambodia) (translated from French): Since this is the first time I have taken the floor, I should first like, on behalf of the Royal Government and the people of Cambodia, to express to the President and members of the Security Council our feelings of deep gratitude for the affirmative reply given to the Royal Government's request that the Council should meet to study its complaint against the United States Government and the Government of Saigon.

111. I shall try to be brief, because I reserve the right tomorrow to reply point by point to the representative of Saigon, the United States representative and the other speakers who have preceded me.

112. The Royal Government most categorically rejects the slanderous accusations of the representative of Saigon, who tried to discredit the forces of the Royal Cambodian Army by claiming that Cambodian soldiers crossed the frontier to massacre the inhabitants of the village of Vinh-Lac. The Royal Government has already answered this gross slander, and I shall not revert to the subject.

113. The representative of Saigon also said that Cambodia was being used as a place of supply for the Viet-Cong, and he quoted statistics of Cambodia's imports of certain products. I am not at all surprised that Saigon should have thought fit to employ any means of justifying itself before international opinion, by seeking to besmirch and discredit Cambodia which has come here as the accuser.

114. However, the representative of Saigon has acknowledged the increasing frequency of acts of aggression against Cambodian territory and, to justify himself, uses certain arguments: ill-defined frontiers, Viet-Cong rebels taking refuge in Cambodia, etc. The Royal Government strongly protests against this version of the aggression by United States-South Viet-Nameese forces, which does not square with the facts.

115. The Saigon representative also mentions the bombing of the Cambodian village of Mong, during which innocent women and children lost their lives. The International Control Commission and foreign observers—military and press attachés from the embassies, and representatives of the national and international Press—went to the spot and verified this barbarous aggression by the South Viet-Nameese forces.

116. The representative of Saigon recalled that, on this occasion, his Government had proposed to the Royal Government that a joint commission be created to apportion the blame. For us, this proposal is an insult to our dead: the blame has been clearly apportioned, since this Cambodian village of Mong was actually bombed and machine-gunned by the South Viet-Nameese Air Force, unless Saigon tries to claim that it was done by the United States Air Force.

117. The representative of Saigon does not hesitate to recall the reports of the International Control Commission in his attempt to prove that the General Agreements were violated by North Viet-Nam; but it

France, et, en tant que PRESIDENT, je donne la parole au dernier orateur inscrit sur ma liste pour ce matin, le représentant du Cambodge.

110. M. HUOT SAMBATH (Cambodge): Puisque c'est aujourd'hui la première fois que je prends la parole, je voudrais tout d'abord, au nom du gouvernement royal et du peuple cambodgien, vous adresser à vous-même, Monsieur le Président, et aux membres du Conseil de sécurité nos sentiments de profonde reconnaissance pour avoir répondu favorablement à la demande du gouvernement royal de vous réunir pour étudier sa plainte contre le Gouvernement des Etats-Unis et le gouvernement de Saigon.

111. J'essaierai d'être bref, car je me réserve le droit de répondre demain, point par point, au représentant de Saigon, à celui des Etats-Unis ainsi qu'aux autres orateurs qui m'ont précédé.

112. Le gouvernement royal oppose le démenti le plus formel aux accusations calomnieuses du représentant de Saigon qui a essayé de discrediter les forces armées royales khmères, en prétendant que des soldats cambodgiens auraient franchi la frontière pour massacrer les habitants du village de Vinh-lac. Le gouvernement royal a déjà répondu à cette grossière calomnie, je n'y reviens pas.

113. Le représentant de Saigon a également affirmé que le Cambodge sert de lieu de ravitaillement au Vietcong et il a cité des statistiques sur l'importation de certains produits effectuée par le Cambodge. Je ne suis pas du tout étonné que Saigon ait cru devoir utiliser tous les moyens pour se justifier devant l'opinion internationale en cherchant à salir et à discrediter le Cambodge, qui se présente ici en accusateur.

114. Cependant, le représentant de Saigon a reconnu le rythme accéléré des actes d'agression contre le territoire cambodgien et il présente, pour se justifier, les arguments suivants: frontières mal définies, rebelles vietcongs réfugiés au Cambodge, etc. Le gouvernement royal proteste énergiquement contre cette présentation des agressions des forces américano-sud-vietnamiennes, présentation contraire aux faits réels.

115. Le représentant de Saigon cite également le bombardement du village cambodgien de Mong, au cours duquel des femmes et des enfants innocents ont trouvé la mort. La Commission internationale de contrôle et les observateurs étrangers — à savoir les attachés militaires et les attachés de presse des ambassades et les représentants de la presse nationale et internationale — se sont rendus sur les lieux et ont constaté cette agression barbare des forces sud-vietnamiennes.

116. Le représentant de Saigon a rappelé que son gouvernement a proposé au gouvernement royal de former, à cette occasion, une commission mixte pour établir les responsabilités. Cette proposition est pour nous une insulte à nos morts, car les responsabilités ont été nettement établies parce que ce village cambodgien de Mong a été réellement bombardé et mitraillé par l'aviation sud-vietnamienne, à moins que Saigon ne veuille prétendre qu'il l'a été par l'aviation américaine.

117. Le représentant de Saigon n'hésite pas à rappeler les rapports de la Commission internationale de contrôle pour essayer de prouver qu'il y a violation des accords de Genève de la part du Viet-Nam du Nord;

is surprising that he refuses to take seriously the Commission's reports on the attacks made by United States and South Viet-Nameese forces against Cambodia.

118. In connexion with these attacks, he also spoke of Chantrea and said that his Government had hastened to present its apologies to the Royal Government. Here, I should like to re-establish the truth because it differs from the version given by the Saigon representative. The apologies of the Saigon Government did not reach the Royal Government until more than a month after the attack. However, the Saigon Government presented, immediately after the Chantrea attack, a note of protest on the subject of the L-19 reconnaissance plane which had been shot down by Cambodian fighters. On this point, I should like to quote certain words spoken by the head of the Viet-Nameese delegation which was in Cambodia at that time. I refer to General Huynh Van Cao, who requested that the note of protest should not be sent to the Royal Government because, as he said, "courage is necessary in order to admit what one has done". He recognized that the plane had been shot down because it had taken part in acts of aggression by the United States-South Viet-Nameese forces against the village of Chantrea. In fact, when the Cambodian fighter aircraft arrived over Chantrea, the plane which was directing the operation and was carrying a United States and a Viet-Nameese officer received orders from the Cambodian fighters to accompany them to Phnom Penh. The L-19 ignored this order from the Cambodian fighters, which were forced to shoot it down over Chantrea. But the crew were unharmed and managed to bring the aircraft back into Viet-Nameese territory. This is the truth about the L-19. The Viet-Nameese General Huynh Van Cao admitted that he had taken the initiative in requesting that the note of protest should not be sent to the Royal Government and had so informed that Government.

119. The Viet-Nameese representative has tried to justify himself and to show that it was only in certain areas that the incidents took place, mentioning in particular Chantrea and Thlork. Here I would like to draw the Council's attention, in passing, to the fact that the Saigon representative has failed to mention the attack against the Cambodian village of Taey which took place on 7 May last.

120. After each incident, I accompanied the International Control Commission, the military and press attachés from the embassies, and the representatives of the international and national Press to record, at first hand, the Viet-Nameese attacks. On the occasion of the attack by the United States-South Viet-Nameese forces against Chantrea, I likewise took General Cao with me. We flew over the region in a helicopter and observed that it was impossible to make a mistake in these open plains. You have seen on the map that the first village is situated more than six kilometres within Cambodian territory, and this village is Chantrea.

121. At Taey and Thlork, too, the frontier is clearly defined and demarcated, by means of the edge of the forest. The forest is in Viet-Nameese territory, while the plain is Cambodian territory. The International

mais il est étonnant que ce représentant refuse de prendre au sérieux les rapports de la Commission sur les agressions des forces américano-sud-vietnamiennes contre le Cambodge.

118. Dans le cadre des agressions, il a cité également Chantrea et il a déclaré que son gouvernement s'était empressé de présenter des excuses au gouvernement royal. Ici, je voudrais rétablir la vérité parce qu'elle n'est pas conforme à la présentation qu'en a faite le représentant de Saigon. Les excuses du gouvernement de Saigon ne sont parvenues au gouvernement royal que plus d'un mois après cette agression. Mais le gouvernement de Saigon, tout de suite après l'agression à Chantrea, a présenté une note de protestation au sujet de l'avion d'observation L-19 abattu par la chasse cambodienne. A ce sujet, je voudrais citer certaines paroles du chef de la délégation vietnamienne, qui était à ce moment-là au Cambodge. Il s'agit du général Huynh Van Cao, qui a demandé que cette note de protestation ne soit pas remise au gouvernement royal, car, a-t-il déclaré, "il faut être assez courageux pour reconnaître ce qu'on a fait". Il a reconnu que, si cet avion avait été abattu, c'est parce qu'il avait participé aux actes d'agression des forces américano-sud-vietnamiennes contre le village de Chantrea. En effet, quand la chasse cambodienne est arrivée à Chantrea, cet avion, qui commandait l'opération et à bord duquel se trouvaient un officier américain et un officier vietnamien, a reçu sommation de la part de la chasse cambodienne de l'accompagner à Phnom-penh. L'avion L-19 n'a pas répondu à cette sommation de la chasse cambodienne et cette dernière a été obligée de l'abattre au-dessus de Chantrea. Mais l'équipage qui se trouvait dans cet avion n'a pas été touché et a réussi à ramener l'appareil en territoire vietnamien. Telle est la vérité sur cet avion L-19. Le général vietnamien Huynh Van Cao a reconnu qu'il avait pris l'initiative de demander que la note de protestation ne soit pas remise au gouvernement royal et en a informé celui-ci.

119. Le représentant vietnamien a essayé de se justifier en prétendant que c'était dans certains endroits seulement que s'étaient produits les incidents et il a mentionné notamment Chantrea et Thlork. Ici, je voudrais ouvrir une parenthèse pour attirer l'attention du Conseil sur le fait que le représentant de Saigon a passé sous silence l'agression contre le village cambodien de Taey qui a eu lieu le 7 mai dernier.

120. Lors de chaque incident, je me suis rendu sur les lieux avec la Commission internationale de contrôle, les attachés militaires et les attachés de presse des ambassades, et les représentants de la presse nationale et internationale pour constater sur place les agressions vietnamiennes. A l'occasion de l'agression des forces américano-sud-vietnamiennes contre Chantrea, j'ai amené aussi le général Cao; nous avons survolé la région en hélicoptère et avons pu constater qu'il est impossible de faire une erreur dans cette région de plaine. Vous avez vu sur la carte que le premier village est situé à plus de 6 kilomètres à l'intérieur du territoire cambodien, et ce village, c'est Chantrea.

121. En ce qui concerne Taey et Thlork, là aussi la frontière est nettement définie et marquée grâce à la lisière de la forêt. La forêt, c'est le territoire vietnamien, tandis que la plaine est le territoire

Control Commission and all the impartial foreign observers could confirm that no mistake is possible.

122. In order to reply to the propaganda campaign now being conducted by South Viet-Nam and its friends with the aim of justifying these attacks by United States-South Viet-Namese forces through the claim that the frontiers are badly defined, that rebels have sought refuge in Cambodia and that the United States-South Viet-Namese forces have pursued these rebels, thus explaining their violation of the frontier—in order to reply to the South Viet-Namese propaganda, I repeat, the Royal Government has requested the International Control Commission in Cambodia to make its reports public, and I hope that the Co-Chairmen will respond favourably to this request.

123. The representative of Saigon claims that it was during the pursuit of rebels that the United States-South Viet-Namese forces crossed the frontier. I wish to affirm that during these attacks there were no Viet-Cong present and that there was no pursuit of the Viet-Cong, for the International Control Commission and the foreign observers were able to see that there were no Viet-Cong in those areas. There is one curious thing: the dead and wounded included not a single Viet-Cong. The dead and wounded are all, without exception, inhabitants of Cambodian villages; they were children, women and old people.

124. The Saigon representative also stated that his Government intended to re-establish relations with Cambodia, and he mentioned the visits to Cambodia of Ambassador Tran chanh Thanh and General Cao. But the representative of Saigon forgets that it was Cambodia which—to reduce tension between Cambodia and South Viet-Nam—took the initiative in an effort to create an atmosphere of understanding between the two countries. The Saigon representative forgets the visit made by Prince Norodom Sihanouk to Saigon when the distinguished representative of Saigon, here present, was Minister for Foreign Affairs. Unfortunately, this visit did not lead to a reduction in tension between the two countries; it led, rather, to an aggravation of that tension, following an unjustified claim by the Government of Saigon, of President Ngo Dinh Diem.

125. The representative of Saigon here present no doubt recalls the letter which he himself signed when he was Secretary of State for Foreign Affairs of his Government. Perhaps the Saigon representative also recalls that I myself paid a friendly visit to Saigon in December 1963 to try to study, with the Government of South Viet-Nam, means of reducing tension between our two countries. Perhaps he will further recall that Cambodia received General Cao at Phnom Penh and gave him a very friendly welcome.

126. Unfortunately, each change of government at Saigon is followed by a worsening of the tension between the two countries. Under the Diem Government, this was reflected by an unjustified claim in regard to our off-shore islands. At the time of the Minh Government, it was reflected by the machine-gunning of a police post at Kank-Tek. This post is situated several kilometres inside Cambodian territory, and the Cambodian

cambodgien. La Commission internationale de contrôle et tous les observateurs étrangers impartiaux pourraient confirmer qu'il n'y a pas d'erreur possible.

122. Pour répondre à cette campagne menée actuellement par le Viet-Nam du Sud et ses amis dans le but d'essayer de justifier ces agressions des forces américano-sud-vietnamiennes en prétendant que les frontières sont mal définies, que des rebelles se sont réfugiés au Cambodge, que ces forces américano-sud-vietnamiennes ont poursuivi ces rebelles, ce qui expliquait la violation de frontière de leur part, pour répondre à cette propagande sud-vietnamienne, dis-je, le gouvernement royal a demandé à la Commission internationale de contrôle au Cambodge de rendre publics ses rapports et j'espère que les coprésidents répondront favorablement à cette requête du gouvernement royal.

123. Le représentant de Saigon prétend que c'est au cours de la poursuite des rebelles que les forces américano-sud-vietnamiennes ont franchi la frontière. Je tiens à affirmer qu'au cours de ces agressions il n'y avait ni Vietcongs ni poursuite de Vietcongs car la Commission internationale de contrôle et les observateurs étrangers ont pu constater qu'il ne s'en trouvait pas à ces endroits. Chose curieuse: parmi les morts et les blessés, on n'a pas trouvé un seul Vietcong. Les morts et les blessés sont tous, sans exception, des habitants des villages cambodgiens; ce sont des enfants, des femmes et des vieillards.

124. Le représentant de Saigon a également déclaré que son gouvernement avait l'intention de rétablir les relations avec le Cambodge et il a cité les visites au Cambodge de l'ambassadeur Tran chanh Thanh et du général Cao. Mais le représentant de Saigon oublie de rappeler que c'est le Cambodge qui — pour réduire la tension entre le Cambodge et le Viet-Nam du Sud — a pris l'initiative d'essayer de créer une atmosphère de compréhension entre les deux pays. Le représentant de Saigon oublie en effet de rappeler la visite effectuée par le prince Norodom Sihanouk à Saigon lorsque l'éminent représentant de Saigon, ici présent, était ministre des affaires étrangères. Malheureusement, cette visite s'est traduite non par la diminution, mais plutôt par l'aggravation de la tension entre le Cambodge et le Viet-Nam du Sud, par suite d'une revendication injustifiée du gouvernement de Saigon, du gouvernement du président Ngo Dinh Diem.

125. Le représentant de Saigon, ici présent, se rappelle sans doute la signature qu'il a lui-même donnée lorsqu'il occupait le poste de Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères de son gouvernement. Le représentant de Saigon se rappelle peut-être aussi que j'ai moi-même effectué une visite d'amitié à Saigon au mois de décembre 1963, pour essayer d'étudier avec le Gouvernement sud-vietnamien les moyens de réduire la tension entre les deux pays; il se rappellera peut-être que le Cambodge a reçu le général Cao à Phnom-penh et lui a fait un accueil chaleureux.

126. Malheureusement, chaque changement de gouvernement à Saigon se traduit par une aggravation de la tension entre les deux pays. Pendant le règne du gouvernement Diem, cela s'est traduit par une revendication injustifiée au sujet de nos îles côtières; au temps du gouvernement Minh, cela s'est traduit par le mitraillage à Kank-tek d'un poste de police situé à plusieurs kilomètres à l'intérieur du territoire

flag flew over it; none the less, Viet-Nam aircraft machine-gunned and bombed it.

127. The present Government of Saigon claims, through its representative here, that it intends to re-establish relations with Cambodia; but no sooner had that Government assumed power than attacks, unfortunately, took place against our village of Chantrea and more recently against the village of Taey—attacks during which innocent women and children were killed.

128. These are the facts which I wished to re-establish after the statement of the Saigon representative. As I said at the beginning, I reserve the right to reply to other speakers, at greater length and point by point, during the next meeting.

129. The PRESIDENT (translated from French): The representative of the Republic of Viet-Nam has asked to make a short statement. I give him the floor.

130. Mr. VU VAN MAU (Republic of Viet-Nam) (translated from French): I must first apologize for asking permission to speak again at this late hour, and I do not wish to keep the Council long. In two minutes I shall venture to voice here, before the Security Council, the indignant protest of the delegation of the Republic of Viet-Nam against the appellation used by the representative of the Cambodian Government to describe the Republic of Viet-Nam. There is no such thing as the "Saigon Government".

131. After the lengthy statement made by the representative of the Secretary-General at the beginning of this meeting regarding the practice, which the United Nations considers as firmly established, of referring to my country as the "Republic of Viet-Nam", it is ironical, to say the least, that the Minister for Foreign Affairs of the Royal Government of Cambodia, present here, at this same meeting, should display such complete ignorance of what the representative of the Secretary-General had said only a few minutes previously.

132. Turning to the substance of the matter and to the principle involved, we refuse—for the reason I have just given, namely that there is no representative here of the Saigon Government—to take into consideration what the Minister for Foreign Affairs of the Royal Government of Cambodia has just said.

133. Because of a traditional friendship for the Cambodian people and also because of the elementary rules of international courtesy, I shall refrain from describing the Minister for Foreign Affairs of Cambodia as the "Minister for Foreign Affairs of the Phnom Penh Government".

134. The PRESIDENT (translated from French): The representative of the Soviet Union has the floor on a point of order.

135. Mr. FEDORENKO (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian): The members of the Security Council, listening attentively to the representative of France, also appreciated the tact he showed in obligingly waiving the consecutive interpretation of his statement into other languages. This was done, as we understand it, to expedite the work of the Security Council in view of the lateness of the hour. The question that arises is, why do we, in one case, display understanding and tact, and yet in another

du Cambodge; un drapeau cambodgien flottait sur ce poste et, malgré cela, l'aviation du Viet-Nam l'a mitraillé et bombardé.

127. Le gouvernement actuel de Saigon prétend, par la voix de son représentant ici, qu'il a l'intention de rétablir des relations avec le Cambodge; mais, au lendemain de la prise de pouvoir par ce gouvernement, il s'est malheureusement produit des attaques contre notre village de Chantréa et, récemment encore, contre le village de Taey, attaques au cours desquelles des femmes et des enfants innocents ont trouvé la mort.

128. Voilà la réalité que je tenais à rétablir après cette déclaration du représentant de Saigon. Comme je l'ai dit dès le début, je me réserve le droit de répondre plus longuement et point par point, au cours de la prochaine séance, aux autres orateurs.

129. Le PRESIDENT: Le représentant de la République du Viet-Nam a demandé à faire une brève intervention. Je lui donne la parole.

130. M. VU VAN MAU (République du Viet-Nam): Je dois m'excuser tout d'abord de solliciter encore, malgré l'heure tardive, l'autorisation de reprendre la parole et je m'en voudrais de retenir longtemps le Conseil. C'est en deux minutes que je me permettrai d'exprimer ici, devant le Conseil de sécurité, la protestation indignée de la délégation de la République du Viet-Nam contre l'appellation utilisée par le représentant du Gouvernement cambodgien pour désigner la République du Viet-Nam. Il n'existe pas de "gouvernement de Saigon".

131. Après la longue déclaration du représentant du Secrétaire général au début de cette séance sur la pratique, que les Nations Unies considèrent comme consacrée, de désigner mon pays par l'appellation "République du Viet-Nam", il est pour le moins ironique que le Ministre des affaires étrangères du Gouvernement royal du Cambodge, ici présent, à cette séance même, ait montré la plus grande ignorance de ce que le représentant du Secrétaire général vient de dire: il y a à peine quelques instants.

132. Au point de vue du fond, sur le principe, nous refusons — pour la raison que je viens de dire, car il n'y a pas ici de représentant du gouvernement de Saigon —, nous refusons de prendre en considération ce que vient de dire le Ministre des affaires étrangères du Gouvernement royal du Cambodge.

133. C'est en raison d'une amitié traditionnelle pour le peuple cambodgien, c'est en raison aussi des règles élémentaires de courtoisie internationale, que je me garde bien de désigner le Ministre des affaires étrangères du Cambodge par le titre de "Ministre des affaires étrangères du gouvernement de Phnom-penh".

134. Le PRESIDENT: Le représentant de l'Union soviétique a la parole pour un point d'ordre.

135. M. FEDORENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe): Les membres du Conseil de sécurité, après avoir écouté attentivement le représentant de la France, ont apprécié le tact dont il a fait preuve en renonçant aimablement à l'interprétation consecutive de son intervention dans les autres langues du Conseil. Il a fait cela, semble-t-il, dans l'intérêt des travaux du Conseil, compte tenu de l'heure tardive. Il est permis de se demander pourquoi, dans un cas, on fait preuve de

allow the representatives of the Saigon régime here present to speak in order to disrupt the work of the Security Council?

136. Allow me to ask you, Mr. President, to see to it that the established procedure is followed in future and that tact prevails, as it should not only among members of the Security Council but especially on the part of those who have come to the Council table.

137. Mr. YOST (United States of America): The Foreign Minister of Cambodia has this morning again accused the United States of aggression against Cambodia. I should merely like at this time once more categorically to deny that the United States has engaged in any aggressive action against Cambodia. Our careful investigations have shown that no Americans crossed the Cambodian border except in the single case of the incident at Chantrea, and in that case inadvertently and with no hostile intent whatsoever.

138. Moreover, we are prepared to have a United Nations force established on that border to assure that it is not violated by Viet-Nam, by the Viet-Cong or by anyone else. We hope that the Government of Cambodia will likewise agree to such an arrangement.

139. The PRESIDENT (translated from French): I have no more speakers on my list for this morning or for tomorrow morning. If the Council agrees, I think, in view of the requests made for tomorrow afternoon, that we could hold a meeting tomorrow at 3 p.m.

It was so decided.

The meeting rose at 1.25 p.m.

tact et de compréhension, alors que par ailleurs on donne ici même la parole aux représentants du régime de Saigon pour qu'ils sèment le désordre dans les travaux du Conseil.

136. Je me permets de vous demander, Monsieur le Président, de bien vouloir veiller à ce que, dorénavant, on observe la procédure établie ainsi que les règles de la courtoisie dont doivent s'inspirer non seulement les membres du Conseil, mais en particulier ceux qui ont pris place à la table du Conseil.

137. M. YOST (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais): Ce matin, le Ministre des affaires étrangères du Cambodge a accusé une nouvelle fois les Etats-Unis d'agression contre le Cambodge. Je veux simplement nier maintenant une nouvelle fois et catégoriquement que les Etats-Unis se soient livrés à des actes d'agression contre le Cambodge. Les enquêtes minutieuses que nous avons menées ont établi qu'aucun Américain n'avait franchi la frontière cambodgienne, sauf dans l'unique cas de l'incident de Chantrea, et dans ce cas par inadvertance et sans aucune intention hostile.

138. De plus, nous sommes prêts à accepter qu'une force des Nations Unies soit postée le long de cette frontière afin de garantir qu'elle ne soit pas violée par le Viet-Nam, par le Vietcong ou par quiconque. Nous espérons que le Gouvernement cambodgien acceptera de même un tel arrangement.

139. Le PRESIDENT: Je n'ai plus d'orateurs inscrits pour ce matin, non plus que pour demain matin. Si le Conseil en est d'accord, je pense, étant donné les requêtes exprimées pour demain après-midi, que nous pourrions tenir séance demain à 15 heures.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 13 h 25.

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre librairie ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o dirijase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.